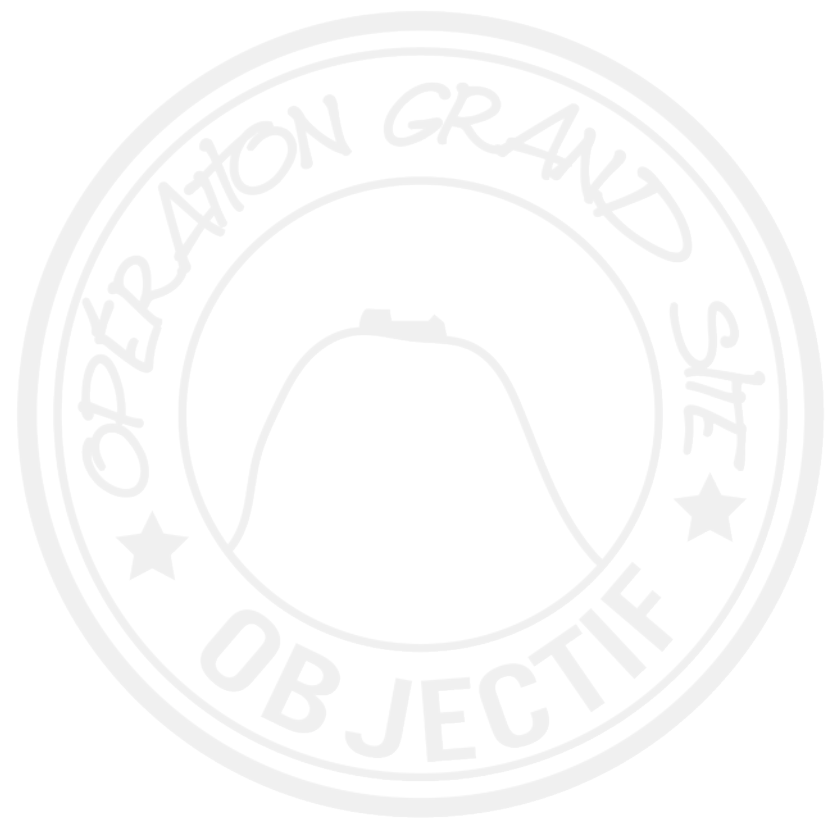


Opération Grand Site Montségur

Tome 2 : Le programme d'actions

© Dominique Viet

Janvier 2020



Sommaire

<i>Rappel des enjeux</i>	p. 4
<i>Tableau de synthèse du programme d'actions de l'Opération Grand Site</i>	p. 6
<i>Lecture des fiches actions</i>	p. 8
1 - La typologie des actions	p. 8
2 - Les démarches associées, reconnaissances et labels obtenus	p. 9
3 - Les partenaires financiers	p. 10
VOLET 1 : REPONDRE AUX ENJEUX DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES DU GRAND SITE (21 actions)	p. 12
AXE 1 : La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet	p. 14
AXE 2 : Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet	p. 22
AXE 3 : Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet	p. 28
AXE 4 : Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet	p. 34
VOLET 2 : BIEN VIVRE SUR LE GRAND SITE ET GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITE (21 actions)	p. 44
AXE 5 : Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation	p. 46
AXE 6 : Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet	p. 54
AXE 7 : Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants	p. 60
AXE 8 : Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet	p. 66
VOLET TRANSVERSAL : GOUVERNANCE DU PROJET OGS (2 actions)	p. 72




















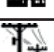
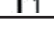
Rappel des enjeux









Enjeux issus du diagnostic paysager et environnemental	
1	Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.
2	Reconquérir les prairies et rouvrir les zones enfrichées et les taillis.
3	Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique, prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.
4	Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.
5	Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.
Enjeux issus du diagnostic socio-économique	
6	Associer les habitants du territoire pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'événementiel.
7	Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.
8	Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.
9	Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.
10	Décloisonner activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.
Enjeux issus du diagnostic tourisme	
11	Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et du territoire d'influence.
12	Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire
13	Mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.



J.Jany

Tableau de synthèse du programme d'actions de l'OGS

	Axe	Visuel	n°	Intitulés	Maîtris d'ouvrage	Coûts prévisionnels HT	
						Fonctionnement	Investissement
VOLET 1 RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES DU GRAND SITE	AXE 1 - La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet		1.1	Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Projet Montségur	CCPO	-	100 000 €
			1.2	Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation	CCPO, CD09	60 000 €	238 085 €
			1.3	Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur	CCPO	15 000 €	-
			1.4	Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – entrée nord-est	CCPO	-	623 020 €
			1.5	Requalifier la friche SAB à Montferrier – entrée ouest	CCPO, Montferrier	-	470 000 €
			1.6	Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – entrée nord-ouest	CCPO, CD09	-	500 000 €
	AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet		2.1	Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog	CCPO, Communes, Exploitants agricoles et forestiers, AFP	96 200 €	-
			2.2	Elaborer et mettre en œuvre d'une charte forestière territoriale (CFT)	CCPO	83 550 €	-
			2.3	Créer un marteloscope de la biodiversité	CCPO, ANA-CEN09/RNR	3 825 €	-
			2.4	Etablir la trame vieux bois	CCPO	35 000 €	-
			2.5	Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux	CCPO	-	50 000 €
	AXE 3 - Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet		3.1	Elaborer un Plan de paysage	CCPO	37 500 €	-
			3.2	Créer un Atlas de la biodiversité	CCPO	11 760 €	25 000 €
			3.3	Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau	SBGH	-	-
			3.4	Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta	CCPO	82 560 €	-
	AXE 4 - Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet		4.1	Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur	CD09	-	550 000 €
			4.2	Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf	CD09	-	240 000 €
			4.3	Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage	CD09	-	150 000 €
			4.4	Minimiser l'impact visuel de la signalétique	CD09	-	6 000 €
			4.5	Embellir les villages par un aménagement urbain intégré	Communes	-	-
			4.6	Enterrer les réseaux aériens	SDE09	-	4 500 000 €

	Axe	Visuel	n°	Intitulés	Maîtrise d'ouvrage	Coûts prévisionnels HT	
						Fonctionnement	Investissement
VOLET 2 BIEN VIVRE SUR LE GRAND SITE ET GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITE	AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation		5.1	Ouvrir et aménager des belvédères d'observation vers le Grand Site	CCPO		60 000 €
			5.2	Structurer et coordonner le développement culturel du territoire	CCPO, Communes, Associations, PAH	-	-
			5.3	Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards	CCPO, ANA-CEN09/RNR, PAH	83 000 €	-
			5.4	Créer un carnet de voyage et de découverte du Grand Site	CCPO	-	15 000 €
			5.5	Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur	CCPO	-	-
			5.6	Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site	CCPO	15 000 €	-
			5.7	Diversifier l'offre par la création d'événements respectueux des valeurs du Grand Site	CCPO	-	-
	AXE 6 - Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet		6.1	Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur	CCPO	-	3 350 000 €
			6.2	Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement	CCPO	15 000 €	-
			6.3	Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et développement du Grand Site	CCPO	15 000 €	-
			6.4	Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale	CCPO	-	-
			6.5	Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les valeurs du GS et les objectifs de fréquentation / Projet Montségur	CCPO	-	-
	AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants		7.1	Etudier l'opportunité de proposer des services ambulants	CCPO	-	30 000 €
			7.2	Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle	CCPO, CAUE	-	-
			7.3	Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine	CCPO, Communes	50 000 €	-
			7.4	Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacantes dans les centres-bourgs	CAUE	-	-
			7.5	Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle - Friche Bernadou	CCPO, PAH	221 412 €	-
	AXE 8 - Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet		8.1	Créer et animer un réseau des artisans	CCPO	15 000 €	15 000 €
			8.2	Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée / Projet Montségur	CCPO	-	-
			8.3	Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site	CCPO	20 000 €	-
		8.4	Diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial	CCPO, Association UNESCO	350 000 €	500 000 €	
Axe transversal - Gouvernance du projet OGS		9.1	Ingénierie et coordination	CCPO	390 000 €	-	
		9.2	Gouvernance politique	CCPO	-	-	

Lecture des fiches actions

Pour la compréhension des fiches actions, nous faisons figurer la typologie des actions (1) dont l'interprétation est détaillée ci-dessous ainsi que les logos des démarches et labels associés (2). Les partenaires financiers (3) impliqués dans chaque action apparaissent également dans le bandeau général situé sur la gauche de la fiche.

1 - TYPOLOGIE DES ACTIONS

Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.

Les actions de cette rubrique sont entamées depuis plusieurs années. Elles sont nécessaires à la mise en valeur du site classé et du Grand Site en projet de Montségur. Il s'agit de les pérenniser en poursuivant leur mise en œuvre.

Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.

L'Opération Grand Site a permis le démarrage de ces actions et le début de leur mise en œuvre. Leur réalisation sera déjà bien engagée lors du bilan pour un dépôt du dossier de candidature au label Grand Site de France.

Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

Les actions signalées dans cette rubrique relèvent de la prospective. Elles sont à concevoir au travers de concertation et de nouvelles études préalables et orientent les actions à venir.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

2 - LES DÉMARCHES ASSOCIÉES, RECONNAISSANCES ET LABELS OBTENUS

Les démarches associées



Activités Physiques de Pleine Nature (APPN)



Candidature UNESCO



Projet Montségur



Office de Tourisme (OT)



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Station des Monts d'Olmes (MDO)

Les reconnaissances et labels



Musée de France
Labellisé en 2002



Pays d'art et d'Histoire (PAH)
Labellisé en 2008



Grand Site Occitanie (GSO)
Labellisé en 2018



Renforcement des filières alimentaires de proximité (PAT) - Labellisé en 2018



Réserve Naturelle Régionale du Massif de St-Barthélemy (RNR) - Créée en 2015



Territoire Engagé pour la Nature (TEN)
Reconnaissance en 2019

3 - LES PARTENAIRES FINANCIERS



FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

CFT : Charte Forestière Territoriale

Natura 2000

Programme LEADER « Montagnes Ariégeoises » : Liaison Entre Actions de Développement Rural

POI FEDER Massif des Pyrénées : Programme Opérationnel Interrégional - Fonds Européen de Développement Régional

PO FEDER : Programme Opérationnel - Fonds Européen de Développement Régional



Préfecture de l'Ariège

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation/Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Préfecture de Région Occitanie

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

FDVA : Fonds de Développement de la Vie Associative

Ministère de la Transition Ecologique et Solidarité

DREAL Occitanie : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

TEPcv : Territoire à Energie Positive pour la croissance verte

AAP ABC : Appel à Projets « ABC de la Biodiversité »

AAP Plan de paysage : Appel à Projets « Plan de paysage »

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt

PNA : Programme National de l'Alimentation

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Commissariat de Massif des Pyrénées

FNADT Massif des Pyrénées : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

AAP « Réinventer le Patrimoine »

Ministère de la Culture

Politiques des Musées de France

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

Fonds « Action Culturelle et Territoriale »

Fonds « Patrimoine et Architecture »



Politique de Dynamiques Territoriales Attractivités et Solidarités (DTAS)

DATRM : Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne

DTT : Direction du Tourisme et du Thermalisme

GSO : Grands Sites Occitanie

DES : Direction des Solidarités et de l'Égalité

DCP : Direction de la Culture et du Patrimoine

Politique d'Aménagement, Mer et Changement Climatique (AMCC)

DITTE : Direction de la Transition Écologique et Énergétique

Politique de Développement Economique Innovation et Agriculture (EIA)

DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

PASS Métiers d'Art Occitanie

Politiques transversales

FRI : Fonds Régional d'Intervention

MD : Manifestations Diverses



DAME : Politique de l'Aménagement et de l'Environnement

PDIPR : Plan Départemental Itinéraires de Promenade et de Randonnée

DDTET : Développement Territorial de l'Economie et du Tourisme

Fonds Politiques touristiques

Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL)

DCSEP : Politique de la Culture, Sport, Education et du Patrimoine

Fonds Départemental de la Vie Associative (FDVA)

DRD : Direction des Routes Départementales (DRD)



ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AAP « French Mobility » : Appel à Projets « France Mobilités »

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Opérateurs des lignes électriques et téléphoniques

SDE : Syndicat Départemental de l'Electricité de l'Ariège

ENEDIS

Orange



VOLET 1

Répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des espaces du Grand Site

AXE 1 - La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

- 1.1 Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Projet Montségur
- 1.2 Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation
- 1.3 Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur
- 1.4 Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est
- 1.5 Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée ouest
- 1.6 Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – Entrée nord-ouest

AXE 2 - Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

- 2.1 Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog
- 2.2 Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale
- 2.3 Créer un marteloscope de la biodiversité
- 2.4 Etablir la trame vieux bois
- 2.5 Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux

AXE 3 - Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet

- 3.1 Créer un Atlas de la biodiversité
- 3.2 Elaborer un Plan de paysage
- 3.3 Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau
- 3.4 Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta

AXE 4 - Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

- 4.1 Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur
- 4.2 Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf
- 4.3 Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage
- 4.4 Minimiser l'impact visuel de la signalétique
- 4.5 Embellir les villages par un aménagement urbain intégré
- 4.6 Enterrer les réseaux aériens



AXE 1

La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet



1.1 Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Projet Montségur



1.2 Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation



1.3 Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur



1.4 Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est



1.5 Requalifier la friche SAB à Montferrier – Entrée ouest



1.6 Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – Entrée nord-ouest

FICHE ACTION 1.1



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Usagers de la route départementale
Visiteurs
Habitants
Randonneurs

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Direction des routes – Département Ariège
SDIAU – Département Ariège
CAUE de l'Ariège
DDT de l'Ariège
STAP de l'Ariège
DREAL Occitanie

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Département Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

100 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (Tourisme)
Région Occitanie (Grand Site Occitanie)
Etat (DETR)

CALENDRIER

2020/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Absence de saturation des parkings
Fluidité des circulations sur le site
Répartition de la clientèle sur l'ensemble du site



Emprise actuelle du stationnement en pied de Pog



Vue depuis le château de Montségur du stationnement actuel



Exemple de requalification : stationnement ondulant avec plate-bande végétale



Bouleaux en cèpée existant sur le site

CONTEXTE

L'aire actuelle de stationnement en pied de Pog présente un très fort impact visuel dans le grand paysage. Le stationnement, de part et d'autre de la route départementale au col de Montségur dispose de 200 places et de 3 emplacements réservés aux bus ainsi que d'une place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite. Rien ne le différencie de l'axe routier à l'exception d'un marquage au sol, ce qui pose un problème de sécurité.

Dans le cadre du projet « Montségur 2020 » et de l'Opération Grand Site de France, la Mission d'Inspection Générale a préconisé une requalification de l'aire de stationnement pour en limiter l'impact visuel et en sécuriser l'usage.

OBJECTIFS

- ✓ Limiter l'impact visuel du stationnement par un aménagement intégré.
- ✓ Réfléchir au stationnement dans une vision globale de gestion du site au regard des diverses fonctionnalités.
- ✓ Gérer l'accès au site et les flux de fréquentation sur l'ensemble du site.

DESCRIPTION

Pour répondre aux objectifs fixés, le Maître d'œuvre, composé d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, scénographe-muséographe), recruté dans le cadre du projet d'aménagement a pour mission d'améliorer les conditions de visite en requalifiant les stationnements et les cheminements piétons.

Parkings

Pour réduire l'emprise actuelle des parkings, il convient de créer des aires de stationnement des véhicules sous forme de poches comptant entre 10 à 15 véhicules maximum. Cette séparation en poches sera agrémentée par des plantations arborées d'espèces présentes sur le site (Bouleaux en cèpées aléatoires, Alisier torminal, Sorbier des oiseleurs).

Un traitement différencié des surfaces affectées à la circulation et au stationnement permettra de faciliter les déplacements et la circulation selon les différentes mobilités. Les aires de stationnement seront matérialisées selon le profil d'utilisateur : camping-car, motos, cavaliers, vélo, véhicule électrique.

Les contraintes techniques liées aux conditions climatiques (enneigement, formation de congères, tempête, chutes d'arbres...) devront être prises en compte.

Les cheminements piétons

La liaison piétonnière entre le village de Montségur et le pied de Pog sera assurée par un traitement spécifique du chemin de l'Argentière qui est une portion du Sentier cathare (GR 107).

Une scénographie immersive est envisagée et celle-ci sera réfléchiée avec le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares, la Réserve Naturelle Régionale du Saint-Barthélémy et le CAUE de l'Ariège.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sécuriser le site tout en tenant compte de l'impact visuel des aménagements.
- ✓ Favoriser la mobilité douce sur le site.
- ✓ Redonner au site une véritable identité paysagère servant de porte d'entrée au Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.
Fiche 1.3 : Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur.
Fiche 4.1 : Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur.
Fiche 4.3 : Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

FICHE ACTION 1.2



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Randonneurs pédestres, équestres, vététistes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

DAME – Département Ariège
Service SIG – Département Ariège
Agence Départementale du Tourisme de l'Ariège
Service Montagne – Région Occitanie
ONF de l'Ariège / Exploitants forestiers
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
ANA-CEN 09 / RNR du Saint-Barthélemy
CDRP / CDRE
Professionnels des APPN

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Département Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

Diagnostic biodiversité, géologie, paysage : 122 465 €
Valorisation et numérisation : 65 600 €
Aménagement/Signalétique : 50 000 €
Entretien en partenariat agricole : 60 000 €
Total : 298 085 €

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (DAME/FDAL)
Région Occitanie (Politique Montagne)
État (DETR)
Europe (Programme LEADER Montagnes Ariégeoises)

CALENDRIER

2019/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Harmonisation territoriale de l'offre, Nombre de sentiers thématiques, Absence de pratique sauvage par la canalisation des flux



Chemin d'accès près de la croix de Morenci



Chemin au départ du village de Montségur identifié sur les dépliants touristiques



Signalétique pédagogique, Grand Site des Gorges de l'Hérault



Grand Site de la Camargue Gardoise

CONTEXTE

De nombreux cheminements de randonnée convergent vers le Grand Site de Montségur. Il s'agit pour la plupart de sentiers de grandes itinérances dont certains disposent d'une assise historique : Sentier Cathare, Chemin des Bonhommes et Chemin Pavé. Ce réseau de grande itinérance est complété par de nombreuses boucles locales : Tour du Massif de Tabe et boucles communales.

Lors du séminaire de l'OGS du 05 décembre 2018, les habitants ont montré un réel intérêt pour ces sentiers de randonnée. A tel point que de nombreuses associations locales se sont attachées à ouvrir certains itinéraires.

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, le Conseil Départemental de l'Ariège élabore actuellement dans le cadre de ses compétences le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). A charge parallèlement pour chaque territoire d'établir son Plan Territorial de Randonnées (PTR). L'objectif de cette initiative étant d'inventorier les sentiers, d'en homogénéiser la signalétique et d'assurer un géoréférencement en vue d'une valorisation numérique.

OBJECTIFS

- ✓ Optimiser l'offre de randonnée sur le territoire du Grand Site.
- ✓ Offrir des bases de connaissance démultipliées sur des thématiques variées (faune, flore, patrimoine, histoire, archéologie, géologie, hydrologie, agriculture, foresterie) montrant la richesse du territoire et facilitant la compréhension du site.
- ✓ Garantir une cohérence d'ensemble avec les chartes de balisage et de signalétique répondant aux standards nationaux et aux préconisations du PDIPR.

DESCRIPTION

Inventaire et entretien des sentiers

Dans le cadre de la réalisation du PTR, il s'agit de réaliser un inventaire de l'ensemble des sentiers du périmètre en s'assurant de la maîtrise des emprises foncières.

En découleront selon le niveau d'intérêt des sentiers (boucles locales, sentiers d'intérêt communautaire, sentiers inscrits au PDIPR), une politique de valorisation globale des itinéraires (éditions topos guide, carte, déploiement de la signalétique, etc.).

La collectivité aura en charge de réaliser l'entretien des ces itinéraires en privilégiant pour des tronçons choisis un partenariat avec la filière agricole dans le cadre de pratique d'entretien doux (pâturage).

Thématisation des sentiers

Des thématiques fortes issues des diagnostics (biodiversité, géologie, paysage) serviront de base à la mise en œuvre d'un plan d'interprétation.

Ce plan d'interprétation devra faire ressortir les éléments important de sensibilisation des publics et apporter des connaissances nouvelles en faisant prendre conscience des enjeux du patrimoine naturel à l'échelle du Grand Site.

Ces sentiers feront l'objet d'aménagements spécifiques de médiation.

Le maillage des sentiers sera ponctué de belvédères d'observation du Grand Site.

Numérisation des sentiers

Parallèlement, les sentiers seront numérisés et disponibles sur une plateforme dédiée à la randonnée et plus généralement aux activités de pleine nature. L'objectif du site internet tend à faciliter l'immersion du voyageur au cœur du Grand Site par des images drônées en vision accélérée.

Cet outil numérique disposera d'un volet gestion permettant de suivre au quotidien l'entretien des sentiers.

Les garde-corps et protections utilisés pour la mise en sécurité éviteront l'utilisation de matériaux exogènes tels que parapets de béton ou glissières métalliques, au profit de l'utilisation d'un bois local, de la pierre maçonnée pour des effets mimétiques et une qualité d'intégration.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Entretien de portion d'itinéraires par des moyens non agressifs type pâturage.
- ✓ Canalisation des flux pour une meilleure protection de l'environnement.
- ✓ Favoriser la médiation autour des enjeux environnementaux et de biodiversité.
- ✓ Préservation des espaces naturels sensibles.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 3.2 : Créer un Atlas de la biodiversité.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- ☑ Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- ☑ Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- ☑ Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.

FICHE ACTION 1.3



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Tester un service de navette et établir un plan de circulation / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Communes du Grand Site

PUBLICS CIBLÉS

Usagers du site

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service Tourisme – Département Ariège
Service Transport – Région Occitanie
SDE 09

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude préalable à la rédaction du plan de circulation : 10 000 € HT
Expérimentation : 5 000 € HT
Total : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Etat (AAP ADEME)

CALENDRIER

2020/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Taux de fréquentation de la navette
Enquête de satisfaction du service proposé



Exemple de navette électrique



Col de Montségur depuis la RD 9



Col de Montségur, depuis la RD 9



Porte d'entrée ouest, Zone Pichobaco, Villeneuve d'Olmes

CONTEXTE

Les collectivités engagées dans une Opération Grand Site agissent en priorité pour préserver le paysage et gérer les flux sur un territoire donné. Les projets autour de Montségur (Montségur 2020, candidature UNESCO, OGS, GSO) risquent d'accroître la fréquentation du site. Les incidences doivent être anticipées.

La volonté de faire de Montségur un site apaisé coïncide avec les préconisations du Ministère de l'environnement reçues en juillet 2017. Dans son rapport, la mission d'inspection générale encourage la mise en place d'un système de navette visant à désengorger le site pour révéler son caractère exceptionnel. En écho de ces préconisations, une étude confiée au cabinet Traces TPI en 2018 montre que 90% des visiteurs interrogés au pog stationnent leur véhicule au pied du château. La voiture reste le moyen de déplacement majoritairement utilisé mais elle altère considérablement la qualité paysagère du site. 48% des personnes interrogées (depuis le pog et le village) seraient prêtes, pour préserver le site, à ne plus stationner au pied du château et à utiliser un service de navette.

OBJECTIFS

- ✓ Etablir un plan de circulation / schéma d'accueil du site pour anticiper l'évolution croissante de la fréquentation touristique.
- ✓ Gérer, canaliser et répartir les flux pour limiter les conflits d'usage et assurer la sécurité sur le site.
- ✓ Préserver l'environnement immédiat du site en limitant le stationnement des véhicules.
- ✓ Encourager les visiteurs du château à poursuivre leur visite au village en suscitant la découverte du territoire environnant.

DESCRIPTION

Cette action se décline en deux volets : d'un part l'élaboration du plan de circulation et d'autre part l'étude pour la mise en œuvre d'un service test de navette électrique.

Plan de circulation

Un schéma d'accueil ou plan de circulation permettra de définir les modalités de gestion des mobilités sur le site. Il aura comme ambition de diluer les flux en évitant les points de concentration pour une meilleure fluidité d'ensemble et une limitation de l'impact paysager.

Il devra tenir compte des retours d'expérimentation du test navette.

Navette

L'expérimentation du système de navette interviendra à deux niveaux :

- une première analyse étudiera la mise en service de navettes reliant le château et le village. Différents services seront testés avec notamment des bus électriques, des vélos et trottinette à assistance électrique et des moyens plus ludiques de type traction animale ;
- une deuxième analyse étudiera la viabilité d'un réseau de navette au départ des portes d'entrées du site (Pichobaco à Villeneuve d'Olmes, Fontestorbes à Bélesta et zone SAB à Montferrier).

Cette expérimentation apportera des solutions de mobilité dont la pertinence et l'opérationnalité auront été vérifiées auprès des sites ayant été confrontés à la même problématique.

L'expérimentation sur le site de Montségur nécessitera l'installation d'une borne de recharge électrique en partenariat avec le SDE 09.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Favoriser l'utilisation de transport en commun pour diminuer l'empreinte carbone.
- ✓ Diminution de la présence de véhicule sur le site et de l'impact paysager qui en découle.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.1 : Restructurer et veiller à l'intégration paysagère du stationnement en pied de Pog / Projet Montségur.

Fiche 4.3 : Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

FICHE ACTION 1.4



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Site de Fontestorbes
Commune de Bélesta
Commune de Fougax-et-Barrineuf

PUBLICS CIBLÉS

Usagers du site de Fontestorbes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service Routes – Département Ariège
CAUE 09
DDT Ariège
STAP Ariège
DREAL Occitanie
RTM

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Sécurisation du site et étude préalable à l'aménagement du site : 123 020 € HT
Acquisition, stationnement et aménagements paysagers : 500 000 € HT
Total : 623 020 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège (DAME / Service des routes)
Région Occitanie (FRI / Tourisme)
Etat (DETR)

CALENDRIER

2020/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

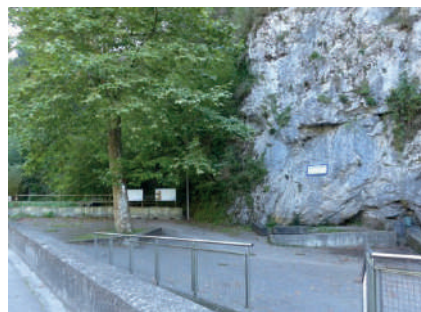
Fluidité des circulations sur le site
Sécurisation intégrée du site



Perspective peu qualitative sur la fontaine de Fontestorbes depuis la RD9



Site naturel classé de la Fontaine intermittente de Fontestorbes



Rampe aux abords immédiats de la fontaine



Aménagements disparates aux abords de la fontaine de Fontestorbes

CONTEXTE

Le site touristique de Fontestorbes abrite une fontaine dont la source est intermittente. Unique au monde par l'ampleur et la régularité de son débit, ses eaux surgissent en cascade de la cavité durant une trentaine de minutes pour ensuite rester silencieuses durant près de 35 minutes.

Depuis 2013, la fréquentation touristique du site de Fontestorbes est en constante augmentation. Depuis 2003, des travaux de modernisation du site ont été engagés afin d'améliorer l'accueil du public et son information (aire de pique-nique, bar-restaurant, parcours aventure, etc.). Le site situé hors agglomération, en bordure de la RD9, est pris en étau d'un côté par la falaise de l'autre par l'Hers vif (rivière). Cette configuration contraint l'accueil des véhicules et génère un stationnement anarchique. D'autre part, la déambulation aux abords du site n'est pas sécurisée ni totalement accessible à un public en situation de handicap.

OBJECTIFS

- ✓ Redonner à la porte d'entrée Nord du Grand Site en venant de Bélesta, une véritable identité paysagère propre à révéler le Grand Site.
- ✓ Sécuriser les cheminements aux abords site.
- ✓ Augmenter la capacité de stationnement du site.
- ✓ Améliorer les conditions d'exploitation économique du site.

DESCRIPTION

Pour réaliser ces aménagements, il est envisagé de faire l'acquisition d'une ancienne scierie qui serait requalifiée en aire de stationnement et point d'accueil. Le positionnement permettrait de rejoindre facilement le cœur du site en empruntant un sentier à aménager longeant le cours d'eau.

Sécurisation de la falaise

Les travaux envisagés pour répondre aux enjeux sécuritaires du site permettront de limiter les risques liés à l'affaissement de la falaise et de sécuriser les déplacements des piétons.

Aménagement d'un espace de stationnement et d'un accueil

Les aménagements permettront d'augmenter la capacité de stationnement aux abords immédiats du site sans en hypothéquer la qualité paysagère.

L'aire de stationnement, intégrant la halte-navette, sera aménagée dans la même logique conceptuelle que celle appliquée au pied de Pog du château de Montségur.

Le site étant traversé par la RD9, le service des routes du Département de l'Ariège sera nécessairement un acteur incontournable de l'opération.

Valorisation

L'enjeu des aménagements consistera à mettre en valeur le caractère naturel et exceptionnel par des aménagements de médiation.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sécuriser le site tout en prenant en compte l'impact visuel des aménagements.
- ✓ Favoriser la mobilité douce sur le site.
- ✓ Redonner au site une véritable identité paysagère servant de porte d'entrée au Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.5 : Requalification de la friche SAB à Montferrier - Entrée ouest

Fiche 1.6 : Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – Entrée nord-ouest.

Fiche 3.3 : Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

Enjeu 11 : Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.

FICHE ACTION 1.5



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Requalification de la friche SAB à Montferrier
- Entrée ouest

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Site de la SAB
Commune de Montferrier

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Visiteurs

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Commune de Montferrier

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service Routes – Département Ariège
Service DAME – Département Ariège
CAUE 09
DDT Ariège
STAP Ariège
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Commune de Montferrier

DÉTAILS DES DÉPENSES

Acquisition, démolition et aménagements préalables à la restructuration du site : 370 000 € HT
Aménagement du site : 100 000 € HT
Total : 470 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (DAME)
Région Occitanie (Tourisme)
Etat (DETR / FSIL)

CALENDRIER

2019/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Niveau d'intégration paysagère du site
Utilisation de l'aire de co-voiturage



Friche SAB à Montferrier



Friche SAB à Montferrier



Friche SAB à Montferrier



Friche SAB à Montferrier

CONTEXTE

Les entreprises textiles du Pays d'Olmes se sont installées le long du Touyre pour développer leurs activités. Les communes de Montferrier, Villeneuve d'Olmes, Lavelanet, et Laroque d'Olmes ont été les pôles majeurs de cette industrie. Suite au déclin de l'activité industrielle, de nombreux bâtiments ne sont plus utilisés et certains ne peuvent être requalifiés. Le village de Montferrier, porte d'entrée ouest du Grand Site de Montségur et de la station des Monts d'Olmes, est impacté significativement par la présence d'un bâtiment aujourd'hui en friche. Cette friche dite SAB (Société Ariègeoise de Bonneterie) comprend un ensemble bâti de 8 000 m² fortement dégradé sur un terrain de 1,5 hectare.

OBJECTIFS

- ✓ Supprimer le point noir paysager en requalifiant la zone par un aménagement paysager et fonctionnel afin de le positionner comme porte d'entrée ouest du Grand Site
- ✓ Transformer le site en une plateforme de mobilité.
- ✓ Organiser l'espace en véritable lieu de vie pour le village.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'une démarche globale de requalification des friches industrielles, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a fait l'acquisition de la friche SAB. Une première phase d'intervention consiste à démolir des bâtiments ne pouvant être requalifiés. L'ancienne cheminée de briques, qui constitue une « signature » emblématique du territoire et un symbole visuel sera conservée et restaurée. La seconde phase aura pour ambition d'aménager une aire de covoiturage et un pôle de départ pour les navettes desservant les sites de Montségur et des Monts d'Olmes. En complément des aménagements précités et selon les conclusions de l'étude du « Musée hors les murs », (Musée Textile et du Peigne en Corne), seront envisagés des aménagements rappelant le passé industriel du territoire pour en faire un lieu de vie. Ces aménagements permettront également d'installer un point de départ des sentiers de randonnées dont le sentier écotouristique.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Résorption d'un point noir paysager.
- ✓ Dépollution du site.
- ✓ Requalification des emprises foncières sans consommation d'espaces supplémentaires.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.3 : Tester un service de navette et établir un plan de circulation.
Fiche 1.4 : Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est.
Fiche 1.6 : Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – Entrée nord-ouest.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

Enjeu 11 : Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.



Friche SAB à Montferrier située sur la rive gauche du Touyre

FICHE ACTION 1.6



AXE STRATÉGIQUE 1

La qualité paysagère, un atout pour repenser les mobilités sur le Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Requalifier fonctionnellement et intégrer des aménagements paysagers à hauteur de la zone artisanale de Pichobaco – Entrée nord-ouest

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Site de Pichobaco
Commune de Villeneuve d'Olmes

PUBLICS CIBLÉS

Usagers de la D117
Usagers de l'aire de co-voiturage
Entreprises de la zone d'activités

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service Routes – Département Ariège
CAUE 09
DDT Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Département Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

Création d'une aire de co-voiturage : 50 000 € HT
Aménagement du giratoire : 450 000 € HT
Total : 500 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (Service des routes / DAME)
Région Occitanie (Aménagement)
Etat (DETR)

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mesure d'accidentologie de la zone
Fréquentation de l'aire de co-voiturage



Rectitude de la RD 117



Pichobaco sur la RD 117



Hameau « La Paillasse » face à Pichobaco



Photo de référence : Plantations endémiques

CONTEXTE

La route départementale D117 reliant Foix à Lavelanet, particulièrement rectiligne ne dispose pas au lieu-dit « Pichobaco » d'un accès sécurisé et d'une matérialisation, autre que la signalétique directionnelle, de l'accès au Grand Site de Montségur et à la Station des Monts d'Olmes.

Par ailleurs ce lieu-dit « Pichobaco » est utilisé de façon anarchique comme une zone de co-voiturage hypothéquant parfois l'accès à la zone artisanale.

OBJECTIFS

- ✓ Mieux marquer et sécuriser l'accès au Grand Site et à la Station des Monts d'Olmes.
- ✓ Créer un dispositif de ralentissement naturel sur cette portion de route rectiligne.
- ✓ Formaliser et structurer l'aire de co-voiturage.
- ✓ Faciliter l'accès à la zone artisanale.

DESCRIPTION

Il s'agit dans une première phase de formaliser et de structurer une aire de co-voiturage déjà opérationnelle pour les personnes travaillant sur Foix mais aussi pour les personnes souhaitant se rendre à Montségur et aux Monts d'Olmes.

A plus longue échéance, il est envisagé de réaliser un giratoire ayant pour but de matérialiser et de sécuriser l'accès à Montségur et aux Monts d'Olmes.

Par le ralentissement imposé, il sera opportun de scénariser l'espace par des aménagements transformant la zone en porte d'entrée du Grand Site et de la Station des Monts d'Olmes.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Diminution de l'impact visuel lié à l'utilisation anarchique actuelle de l'aire de covoiturage.
- ✓ Embellissement de la porte d'entrée du territoire sur un axe à forte fréquentation.
- ✓ Favoriser la mutualisation des déplacements.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.3 : Tester un système de navette et établir un plan de circulation.

Fiche 1.4 : Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – entrée nord-est.

Fiche 1.5 : Requalification de la friche SAB à Montferrier - Entrée ouest

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.



Rives de l'Hers à Bélesta

AXE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet



2.1 Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog



2.2 Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT)



2.3 Créer le marteloscope biodiversité



2.4 Etablir la trame vieux bois



2.5 Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux

FICHE ACTION 2.1



AXE STRATÉGIQUE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Reconquérir les déprises agricoles en co-visibilité avec le Pog

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Groupements pastoraux
Exploitants agricoles
Forestiers
Propriétaires fonciers

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Communes
Exploitants agricoles et forestiers
Association Foncière Pastorale (AFP)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Fédération Pastorale de l'Ariège
ANA-CEN 09
ONF
Chambre d'agriculture de l'Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09
Fédération Pastorale de l'Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude préalable à la définition des espaces et modèle de contractualisation : 21 200 € HT
Contractualisation pour l'ouverture des espaces (MAEC) : 75 000 € HT
Total : 96 200 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

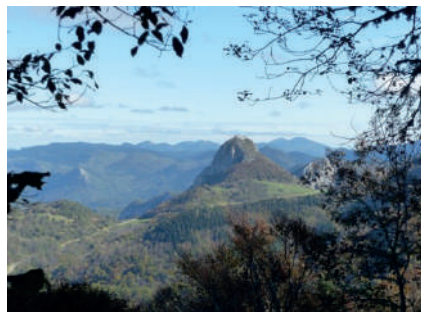
Etat (DREAL Occitanie / Ministère de l'Environnement)
Europe (FEADER-MAEC)

CALENDRIER

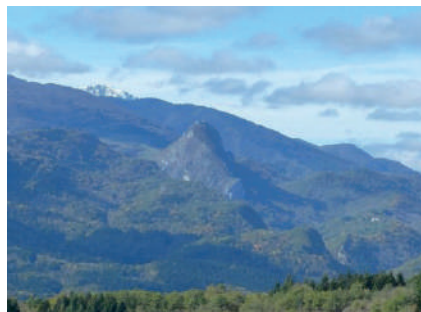
2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre d'hectares défrichées
Taux d'installation ou de pérennisation des exploitations agricoles



Vue sur le Pog depuis le Bois de Montminier



Vue sur le Pog depuis le bois des Carbonnières



Fenêtre d'observation du pog depuis la croix de Morenci

CONTEXTE

Le Périmètre OGS a été déterminé selon des séquences paysagères (plaines alluviales, piémont, zone de montagne, couloirs valléens, lignes de crêtes). L'évolution comparée des surfaces agricoles et des espaces ouverts de pâture, sur un peu plus d'un demi-siècle, montrent un effondrement des surfaces cultivées, un enrichissement accéléré des espaces et une régression importante d'espèces inféodées à ces milieux.

Cette évolution est perceptible non seulement dans les espaces à forte déclivité, mais aussi dans les vallons disposant d'une meilleure accessibilité pour les engins agricoles (vallon du Lasset par exemple, ou vers le col de la Couillade situé à 1006 mètres, au sud du roc de la Mousse).

Parallèlement, la perception positive du milieu rural est associée à la présence d'une vie animale d'élevage qui définit l'identité et l'authenticité du territoire.

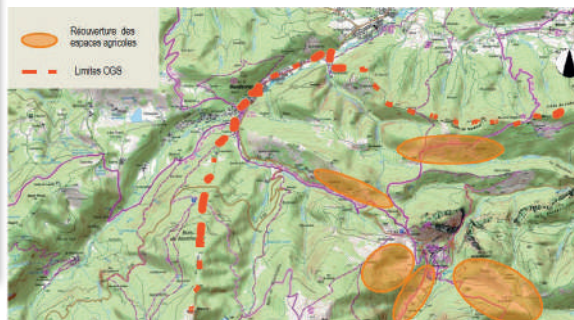
OBJECTIFS

- ✓ Rouvrir et entretenir les milieux enrichis pour révéler les paysages du Grand Site en projet.
- ✓ Lutter contre la déprise agricole pour réinstaurer une biodiversité originelle.
- ✓ Pérenniser et renforcer l'activité pastorale.

DESCRIPTION

Après avoir constitué un groupe de travail pluridisciplinaire composé des propriétaires fonciers, des exploitants agricoles, des partenaires techniques spécialisés dans le domaine comme l'Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire d'espaces naturels, la Chambre d'Agriculture et l'ONF, un diagnostic sur l'évolution des paysages et leur fermeture sera réalisé. Il aura pour vocation de décrire les parcelles enrichies (emprise, propriétaires, spécificités) et d'identifier des zones prioritaires à rouvrir en co-visibilité avec le Pog.

Suite à ce travail, l'élaboration d'une cartographie et d'une modélisation de ces espaces pour se rendre compte des projections « avant / après » sera nécessaire pour la définition d'une méthodologie d'intervention (calendrier, procédé d'intervention, phasage par tranche et par secteur).



A l'issue de ce travail, un guide de préconisation et de sensibilisation aux bonnes pratiques agro-pastorales sera réalisé.

Pour répondre aux préconisations de ce guide, les agriculteurs et les forestiers seront accompagnés dans la constitution des dossiers de demande de subventions dans le cadre des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour réaliser des interventions de réouverture et de maintien des espaces ouverts.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Révéler le Grand Site par des ouvertures paysagères.
- ✓ Maintien de la biodiversité par des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

- Fiche 3.1 : Elaborer un Plan de paysage.
- Fiche 3.2 : Créer un Atlas de la Biodiversité.
- Fiche 3.4 : Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta.
- Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 2 : Reconquérir les prairies et rouvrir les zones enrichies et les taillis.

FICHE ACTION 2.2



AXE STRATÉGIQUE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT)

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Techniciens forestiers
Propriétaires et exploitants forestiers

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélemy
ONF
Exploitants forestiers

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélemy

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude préalable à l'élaboration de la Charte Forestière : 3 550 € HT
Elaboration et mise en œuvre (1/2 ETP/an) : 80 000 € HT
Total : 83 550 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Région Occitanie (Forêt et Agriculture)
Etat (DREAL Occitanie)
Europe (FEADER - CFT)

CALENDRIER

2020/2021 : émergence du projet / étude préalable
2022/2023 : élaboration de la charte
2024/2025 : mise en œuvre du programme d'actions

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Réalisation de la Charte et respect de cette dernière



Exploitation forestière, Rieufourcant

CONTEXTE

Le paysage forestier représente près de 70% du périmètre de l'OGS. La diversité des contextes géographiques du territoire (montagne, piémont, plaine alluviale) apporte une diversité dans les peuplements forestiers naturels : Chênaie thermophile, Hêtraie sub-montagnarde, Hêtraie-Sapinière, Frênaie... La Hêtraie-Sapinière reste le peuplement le plus représenté du territoire. Les plantations de résineux sont essentiellement composées par ordre décroissant d'Epicéa, de Sapin Douglas, de Pin sylvestre et de Mélèze.

La gestion des forêts publiques communales de Montferrier, Bélesta, Fougax-et-Barrineuf et Bénaix a été concédée à l'Office National des Forêts (ONF). Seul le patrimoine forestier communal de Montségur n'a pas fait l'objet d'un conventionnement avec l'ONF. Les forêts publiques (domaniale ou communale) représentent 13% de la superficie totale du périmètre OGS.

Majoritairement privée, la forêt est partagée en de grandes propriétés et un foncier forestier très morcelés. Deux cas de figures apparaissent pour les forêts privées : elles peuvent soit être exploitées et gérées dans une perspective économique ou au contraire ne pas faire l'objet d'une gestion particulière pour diverses raisons (accessibilité, matériel inadapté, volonté de conserver les forêts à l'état naturel...).

Les acteurs forestiers et les élus ont soulevé plusieurs problématiques concernant la gestion forestière :

- absence de recoupement des propriétaires et morcellement de la propriété privée ;
- desserte non optimale et conditions difficiles d'exploitation engendrées par l'absence de schéma de desserte collectif ;
- déséquilibres dans les choix d'itinéraires techniques sylvicoles et dans les pratiques durables ;
- conditions de franchissement des ruisseaux peu respectées ;
- faible valorisation locale du bois et faiblesse des cours du bois rendant de nombreuses coupes invendables, provoquant la fragilité des entreprises des travaux forestiers, l'externalisation des exploitations et la concurrence de marché ;
- dépérissements et dégâts sanitaires engendrés par le réchauffement climatique.

OBJECTIFS

- ✓ Décloisonner l'activité forestière et l'insérer dans son environnement territorial et multifonctionnel.
- ✓ Réunir les acteurs de la forêt pour élaborer un outil de planification partagé de gestion multifonctionnelle.
- ✓ Limiter les dégâts d'exploitation et encourager une gestion et une exploitation durables des forêts dans le respect de la biodiversité et des milieux naturels.

DESCRIPTION

La Charte forestière de territoire (CFT) instaurée par la Loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier) est un outil de nature contractuelle mis en œuvre à l'initiative des élus et des acteurs locaux. Sur la base du volontariat et pour une durée déterminée, cet outil d'aménagement et de développement durables des territoires permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Ce document illustre une démarche d'aménagement et de développement durables du territoire rural. Les CFT couvrent aujourd'hui près de 140 territoires, ce qui représente une superficie de près de 5 millions d'hectares.

En réponse aux problématiques soulevées par les acteurs de la forêt, il conviendrait de décliner la CFT en 3 dimensions :

- Le devenir des peuplements : secteur primaire directement dépendant des ressources naturelles, la forêt est au cœur des questions de l'adaptation des pratiques au changement climatique. Face aux risques encourus par les systèmes naturels et socio-économiques, la CFT permettra de réfléchir aux solutions adaptées au territoire.
- La valorisation du bois et la mobilisation de la ressource : directement liées à la fonction économique de la forêt, l'objectif est de faciliter la mobilisation du bois en dynamisant la gestion forestière, en facilitant la sortie des bois à l'aval des massifs et en promouvant l'utilisation du matériau bois par les utilisateurs finaux. Ces objectifs se traduisent notamment par la mise en place de schéma de desserte et de transport du bois, la création d'une charte de bonne conduite, ou encore le regroupement foncier...
- La gestion durable de la forêt : la CFT développe également un volet visant à favoriser la prise en compte de la biodiversité. Elle encourage une gestion et une exploitation durable des forêts, dans le respect de la biodiversité et des milieux naturels : préservation des éléments favorables à la biodiversité forestière (bois mort, micro-habitats pour la faune...), prise en compte des continuités écologiques, protection des sols contre l'érosion, protection de la biodiversité forestière et des milieux associés (cours d'eau, pelouses, zones humides).

Pour mener à bien cette action, la collectivité fera appel à l'accompagnement de l'ANA-CEN pendant la phase d'émergence du projet de Charte Forestière. La mise en œuvre des actions de la Charte nécessitera le recrutement d'une personne à mi-temps par la collectivité.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Respect de la biodiversité des espaces forestiers.
- ✓ Mobilisation de la ressource local par la valorisation.
- ✓ Gestion durable de la forêt.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.3 : Créer le marteloscope de la biodiversité.
Fiche 2.4 : Etablir la trame vieux bois.
Fiche 5.4 : Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 3 : Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique, prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.

FICHE ACTION 2.3



AXE STRATÉGIQUE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer le marteloscope de la biodiversité

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Limite OGS et plus particulièrement Fougax-et-Barrineuf, Montségur, Montferrier

PUBLICS CIBLÉS

Professionnels de la forêt
Etudiants forestiers
Usagers de la forêt

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthelémy

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF
Propriétaires forestiers / CRPF
DDT

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthelémy
ONF

DÉTAILS DES DÉPENSES

Démarche préalable à la mise en œuvre : 3 825 €
Mise en œuvre : cf. ingénierie charte forestière

PARTENAIRES FINANCEURS

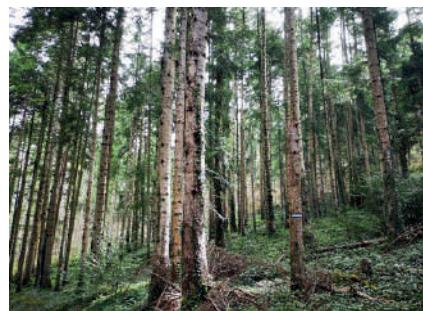
Région (Agriculture et Forêt)
Etat (DRAAF / DREAL)
Europe (FEADER)

CALENDRIER

2020 : identification et validation des parcelles
2021 : Aménagement du marteloscope

INDICATEURS DE RÉUSSITE

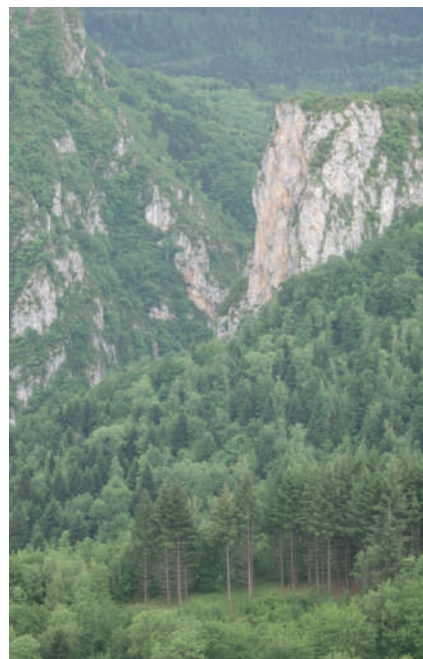
Appropriation de l'outil
Optimisation de la prise en compte des enjeux de biodiversité par les acteurs de la forêt
Evolution des comportements du grand public



Bois Joli, Bélesta



Formation autour de la question forestière (les amis du parc de la chartreuse)



Vue depuis le hameau de Morenci sur le Carroulet

CONTEXTE

Le périmètre de l'Opération Grand Site borne un territoire à dominante forestière. Aujourd'hui plusieurs statuts fonciers et différents gestionnaires interviennent sur cet espace.

Cette action vise à entamer une réflexion pour que tous ces acteurs disposent d'un terrain d'expérimentation et de formation pour une meilleure prise en compte des enjeux paysagers naturels.

Le marteloscope est à la fois :
un outil d'échange entre les gestionnaires et les exploitants agricoles ;
un outil dédié à la formation des étudiants forestiers ;
un outil au service de l'éducation et de la sensibilisation du grand public.

OBJECTIFS

- ✓ Sensibiliser les communes, les gestionnaires d'espaces naturels et le grand public aux enjeux de la sylviculture.
- ✓ Sensibiliser les gestionnaires forestiers à la biodiversité en créant des outils originaux de formation collective.
- ✓ Proposer des outils pédagogiques à destination des étudiants forestiers et du grand public pour les sensibiliser aux enjeux de la forêt et de la biodiversité.
- ✓ Articuler les intérêts économiques, sylvicoles, et écologiques pour une meilleure gestion de la forêt.

DESCRIPTION

Le marteloscope est une parcelle forestière de démonstration sur laquelle chaque arbre est numéroté et décrit (dendrométrie, micro-habitats...). Cet espace permet de simuler les effets des choix sylvicoles effectués lors des opérations de martelage.

Cet outil s'adresse en premier lieu à la formation des professionnels de la forêt ou des étudiants forestiers. Les équipes qui parcourent la parcelle, choisissent les arbres à couper et ils intègrent ensuite leurs choix dans une plateforme informatique, laquelle les analyse et compare les critères économiques, sylvicoles, écologiques...

Cet outil favorise le dialogue et la concertation des acteurs de la forêt (propriétaires, gestionnaires, exploitants, communes...) d'un territoire. Il permet d'échanger sur leur vision de la gestion forestière.

Le marteloscope de l'OGS aurait la particularité de s'adresser aussi au grand public pour à la fois le sensibiliser aux enjeux de la biodiversité forestière mais aussi au travail des forestiers. Il a donc également vocation à créer un espace d'échange entre les usagers et les professionnels de la forêt.

Méthodologie de travail

Chaque étape de travail fera l'objet d'une coordination entre les différents acteurs : CCPO, ANA-CEN 09, RNR, ONF, propriétaires forestiers.

Le choix du lieu d'implantation du marteloscope dépendra de l'accessibilité et de la richesse du milieu (micro-habitats, arbres de gros diamètres, bois morts au sol...).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Préservation des espaces forestiers et de leur méthode de gestion.
- ✓ Valorisation des espaces forestiers à l'échelle du périmètre.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT).

Fiche 2.4 : Établir la trame vieux bois.

Fiche 2.5 : Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisés, avec la contribution de la population.

Enjeu 4 : Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.

FICHE ACTION 2.4



AXE STRATÉGIQUE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Etablir la trame vieux bois

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Gestionnaires et propriétaires forestiers

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy

ONF

DDT

Communes

Exploitants forestiers

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude modélisation / cartographie : 35 000 €

Mise en œuvre : cf. ingénierie charte forestière

PARTENAIRES FINANCEURS

Europe (FEADER)

Etat (DREAL)

Région (Agriculture et Forêt)

CALENDRIER

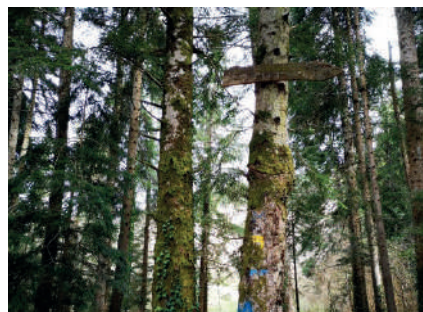
Etude modélisation et cartographie : 2021

Contractualisation avec les propriétaires : 2022/2023

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Evolution croissante des parcelles contractualisées

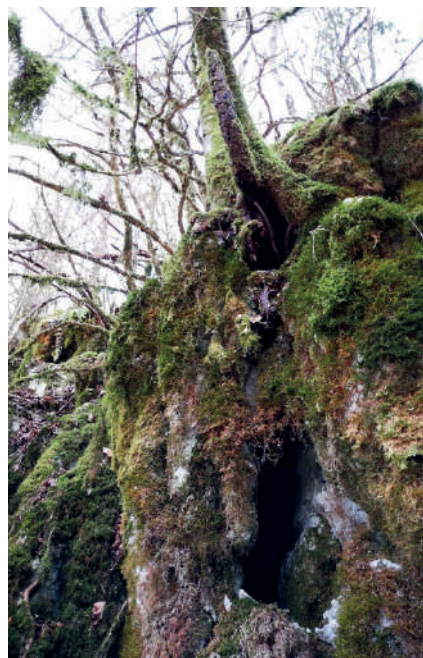
Niveau d'appropriation des bonnes pratiques



Prat Laurat, Bois Joli, Bélesta



Secteur roc de Caujous, Fougax-et-Barnmeuf



Cavité, secteur Montferrier

CONTEXTE

Près de 30 % de la biodiversité forestière dépend de la présence d'arbres morts et de vieux arbres. Ces arbres sont porteurs de micro-habitats qui prennent la forme de cavités, de blessures ou plaies, d'écorce décollée ou encore de déformations type excroissances. Ces habitats naturels accueillent plus de 2000 espèces d'insectes.

Un véritable éventail de biodiversité s'illustre dans ces espaces préservés. Les espèces épiphytes, les champignons, la mousse, le lichens ou les lianes accueillent une multitude d'insectes dont les oiseaux forestiers, les nombreux reptiles ou encore les batraciens et les mammifères se nourrissent. Grâce à la présence des micro-organismes, la forêt accueille 40% des oiseaux dits forestiers.

OBJECTIFS

- ✓ Créer une trame vieux bois cohérente et fonctionnelle à l'échelle du massif.
- ✓ Répondre aux enjeux environnementaux pour les gestionnaires et les forestiers en faveur du maintien et de la valorisation de la biodiversité.

DESCRIPTION

Pour obtenir du bois de qualité, les forestiers récoltent le bois bien avant la mort naturelle ou les stades de sénescence des arbres. Les stades les plus avancés du cycle sylvicole sont donc relativement peu présents au sein des parcelles destinées prioritairement à la production de bois ce qui ne favorise pas l'apparition et la conservation de micro-organismes et la libre expression de la biodiversité.

L'objectif du réseau Bois Mort – Trame Vieux Bois est de mettre en place une trame homogène (appelée aussi trame vieux bois) à l'échelle des massifs forestiers pour garantir la continuité fonctionnelle et structurelle des habitats forestiers.

Pour ce faire, il convient de mobiliser les outils suivants :

- ilots de sénescence : parcelles ou placettes qui ont pour objet de laisser vieillir un peuplement forestier jusqu'à la mort naturelle et l'effondrement des arbres sans intervention humaine.
- ilots de vieillissement : parcelles ou placettes forestières qui ont pour objectif de laisser vieillir les arbres au-delà de leur âge habituel de récolte ou pendant 30 ans avec ou sans intervention humaine.
- arbres disséminés : ces arbres de gros diamètres ou vieillissants, ou porteurs de micro-habitats sont conservés lors des opérations de martelage.
- bois morts disséminés : les bois morts au sol ou debout sont conservés. Une attention particulière est portée aux arbres morts de plus de 30 cm de diamètre.

La sensibilisation des propriétaires sera primordiale pour le succès de cette action qui reposera sur un accord volontaire de ces derniers pour la mise en œuvre et l'utilisation de ces outils.

Des outils contractuels permettant d'accompagner techniquement et financièrement ces démarches pourront être mobilisés.

Méthodologie de travail

Phase 1 : Cartographie et modélisation

Modélisation d'un trame illustrant les îlots de sénescence et les arbres sélectionnés pour les préserver.

Evaluation des faiblesses et des obstacles intrinsèques qui empêcheraient la continuité écologique.

Phase 2 : Contractualisation par opportunité

Sensibilisation des propriétaires.

Identification des arbres et ou parcelles à préserver.

Mise en place des 1ers dispositifs de contractualisation avec les propriétaires.

Phase 3 : Bilan et actualisation des objectifs de surface

En réponse aux obstacles, engagement des mesures correctives et renforcement des dispositifs de contractualisation par rapport à la phase 2.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Préservation des habitats naturels de la forêt.
- ✓ Gestion raisonnée de la forêt.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.2 Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT).

Fiche 2.3 : Créer le marteloscope de la biodiversité.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 3 : Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique, prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.

FICHE ACTION 2.5



AXE STRATÉGIQUE 2

Concilier les activités agro-pastorales et forestières avec les enjeux de préservation environnementale et paysagère du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Professionnels de la forêt
Propriétaires et exploitants forestiers

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthelémy
DDT
Communes
Exploitants forestiers

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Communes concernées

DÉTAILS DES DÉPENSES

Acquisition du kit : 50 000€

PARTENAIRES FINANCEURS

Europe (FEADER)
Etat (DRAAF)
Région (Agriculture et Forêt)
Département (DAME)
Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

CALENDRIER

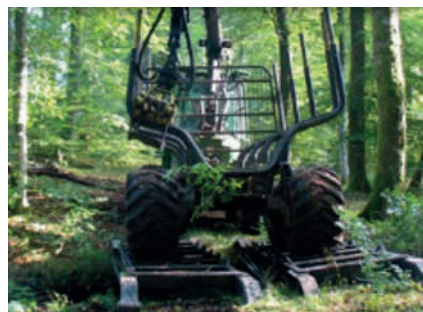
2021 : Acquisition du kit

INDICATEURS DE RÉUSSITE

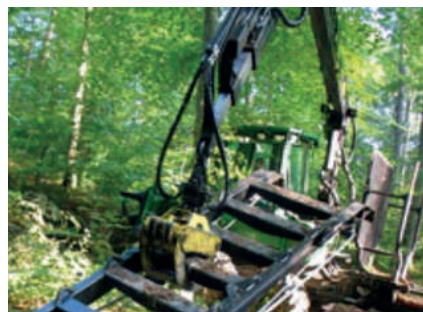
Absence de colmatage
Utilisation du kit de franchissement
Respect de la législation en vigueur



Kit de franchissement métallique, CRPF Bourgogne Franche Comté



Exemple de pont amovible (regiowood)



Exemple de pont amovible (regiowood)



Rondins et tubes PEHD utilisés actuellement dans le secteur, sources images : espaces naturels

CONTEXTE

La nécessité de franchir des cours d'eau, pour accéder à la coupe ou circuler sur la coupe, est fréquente en exploitation forestière. Cet obstacle n'est pas toujours contourné de façon réglementaire malgré une législation stricte. Les services de l'Etat, la police de l'environnement et les associations de protection de la nature sont tous très vigilants à l'application de ces mesures réglementaires.

La mise à disposition du kit de franchissement est une réponse à la sensibilité particulière du chevelu tertiaire des ruisseaux en zone forestière qui constitue un habitat pour des espèces de faune patrimoniales remarquables (Desman des Pyrénées, Calotriton des Pyrénées, Écrevisse à pattes blanches).

OBJECTIFS

- ✓ Mettre à disposition des forestiers des outils pratiques garantissant une rapidité d'installation et une facilité d'utilisation.
- ✓ Préserver les milieux sensibles (rivières et zones humides) grâce à l'utilisation de kits de franchissement éphémères.

DESCRIPTION

Le passage d'engin dans les cours d'eau, lorsqu'il ne peut être évité, est particulièrement problématique dans les exploitations forestières. Il est très préjudiciable à la faune piscicole (blocage du continuum, destruction de l'habitat) et à la qualité des cours d'eau (pollution, matière en suspension).

L'utilisation de dispositifs temporaires ou permanents pour traverser ces cours d'eau est une obligation réglementaire.

L'objectif du kit de franchissement OGS est de mettre à disposition des forestiers du territoire un pont métallique amovible télescopique. Cet outil de franchissement permet d'éviter le contact entre l'ouvrage et le cours d'eau. Il offre aux forestiers la possibilité de tracter directement les grumes sur l'ouvrage à l'inverse des kits type pont de rondins ou PEHD.

Cet outil peut être fabriqué par un artisan local, mais il existe aussi dans le commerce. Chaque rampe est en général formée de 2 longerons distants de 50 cm et reliés entre eux par des traverses. Elles peuvent supporter des charges de 40 tonnes et faire moins d'une tonne pour être manipulées aisément par la grue du porteur. Leur usage est réservé au porteur. Leur utilisation est prévue pour des berges hautes et relativement stables.

Un lieu de stockage devra être identifié entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf. Seuls l'utilisation et le transport de l'outil jusqu'au lieu de l'exploitation seront à la charge de l'exploitant forestier.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Préservation de la qualité exceptionnelle des eaux.
- ✓ Respect de la faune et de la flore présentes dans les cours d'eau.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en œuvre une Charte forestière territoriale (CFT).

Fiche 3.3 : Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 3 : Évoluer vers une gestion forestière multifonctionnelle en associant l'exploitation à visée économique, prise en compte des habitats forestiers et de la faune associée.



AXE 3

Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet



3.1 Elaborer un Plan de paysage



3.2 Créer un Atlas de la biodiversité



3.3 Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau



3.4 Etudier l'opportunité de la gestion du site Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta

FICHE ACTION 3.1



AXE STRATÉGIQUE 3

Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Elaborer le Plan de paysage

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Collectivités
Aménageurs du territoire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE
DREAL Occitanie
PAH
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy
ONF

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Elaboration d'un Plan de paysage avec l'appui d'un bureau d'études : 37 500 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Etat (MTES – AAP Plan de paysage)

CALENDRIER

Réponse à l'AAP Plan de paysage : mai 2020
Annonce des lauréats : octobre 2020
Lancement du Plan paysage : 1er trimestre 2021

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation paysagère
Participation et implication des habitants dans l'élaboration du plan de Paysage
Appropriation du dispositif par tous



Vallée du Basqui

CONTEXTE

Localisé dans le Pays des Pyrénées Cathares, le périmètre du Grand Site a été marqué par l'histoire industrielle bien qu'il conserve une naturalité exceptionnelle. Territoire de montagne et de piémont, il présente des contrastes importants entre montagnes et collines, coteaux secs et forêts, espaces ouverts et fermés, paysage industriel et milieu naturel.

L'intercommunalité s'est engagée en 2016 dans une Opération Grand Site pour veiller à la préservation de ce patrimoine exceptionnel. Plus tôt, en 2011, en partenariat avec le Département de l'Aude, elle a souscrit à la candidature au patrimoine Mondial de l'UNESCO de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». La collectivité cherchait déjà à assurer une meilleure prise en compte du volet paysager dans ses projets.

Les enjeux paysagers du Grand Site déterminés à l'issue d'une phase de diagnostic se déclinent en cinq points :

- la sensibilisation et l'éducation au patrimoine naturel,
- la réouverture des espaces,
- le réinvestissement du milieu forestier et la gestion intégrative de la forêt,
- la sauvegarde des entités paysagères par la mise en place d'un partenariat entre les acteurs du milieu forestier, aquatique et agricole,
- la réduction des impacts générés par les flux routiers et le stationnement.

La collectivité répond à ces enjeux par le programme d'actions de l'OGS qui en comporte 44 actions. Elle souhaite étendre la portée de ces dernières à l'échelle intercommunale en répondant à l'appel à projets Plan de paysage de 2020, lancé par le Ministère de l'Environnement.

OBJECTIFS

- ✓ Définir un véritable projet de territoire sous l'angle du paysage et appréhender ses évolutions et ses dynamiques.
- ✓ Redonner une importance au paysage naturel dans les milieux urbains et industriels.
- ✓ Fédérer les habitants, les techniciens et les élus du territoire autour du paysage en menant des actions partagées.

DESCRIPTION

Le Plan de paysage se déroule en trois phases :

- l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères,
- la définition des objectifs de qualité paysagère,
- la définition des actions.

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère doit nécessairement aboutir à des actions qui ancrent le Plan de paysage dans l'opérationnalité. Les actions prennent une forme opérationnelle, réglementaire, ou peuvent correspondre à des recommandations et préconisations visant à sensibiliser et informer.

Le Plan de paysage constitue aussi une opportunité de coordonner l'ensemble des démarches en cours à l'échelle de l'intercommunalité :

- actions de préservation des espaces fonciers dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- définition de la zone tampon dans le cadre de la candidature au patrimoine Mondial de l'UNESCO : « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de Montagne »,
- sensibilisation aux enjeux paysagers et environnementaux dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares,
- ambition de définir un programme pédagogique commun à destination du jeune public en collaboration avec les acteurs suivants : CAUE, association UNESCO, ANA-CEN 09, PAH, établissements scolaires et structures extra-scolaires,
- maintien et réouverture des espaces agricoles et forestiers et valorisation de la biodiversité liée aux activités pastorales (renforcement des filières alimentaires de proximité en Pyrénées Cathares).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Limiter l'impact paysager des nouvelles constructions,
- ✓ Favoriser la réhabilitation de l'habitat en cohérence avec les enjeux paysagers.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT).
Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site en projet, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.

FICHE ACTION 3.2



AXE STRATÉGIQUE 3

Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer un Atlas de la biodiversité

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Grand Public
Professionnels naturalistes et experts pluridisciplinaires
Associations de naturalistes
Collectivités
Forestiers

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy
ONF
Fédération Pastorale de l'Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude de faisabilité : 11 760 € HT
Conception du site et application : 25 000 € HT
Total : 36 760 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Etat (MTES – AAP ABC)

CALENDRIER

2020 - 2021 : Etude préalable
2022 - 2025 : Elaboration de l'Atlas

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Contribution du public à l'élaboration de l'outil
Utilisation du portail de données



Apollon © ANA



Massif de Tabo



Linaigrette



Drosera

CONTEXTE

La préservation des paysages, de l'environnement et globalement du patrimoine naturel est au cœur de la réflexion engagée dans le cadre d'une Opération Grand Site.

Le Pays d'Olmes reste un territoire remarquablement préservé où la pression humaine altère peu la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel environnant. Toutefois, l'état des connaissances de ces milieux naturels reste limité, ce qui n'encourage pas les individus à adapter leurs comportements pour les préserver.

Ainsi, il convient de communiquer en transparence sur les données naturalistes sensibles (faune, flore, milieux naturels) pour une meilleure prise en compte.

OBJECTIFS

- ✓ Réaliser un inventaire naturaliste pour envisager des mesures de préservation et de valorisation de la biodiversité.
- ✓ Sensibiliser les institutionnels, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité.
- ✓ Porter à connaissance l'information naturaliste via des outils numériques (portail internet, application mobile) pour une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

DESCRIPTION

Une première réunion de présentation publique sera organisée pour les acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs, etc.). Elle permettra de les sensibiliser au dispositif et d'encourager son appropriation.

Une réunion avec les partenaires techniques permettra de dimensionner le cahier des charges, de définir les besoins, de sélectionner les informations à recueillir et à communiquer. Dans un même temps il conviendra de choisir l'outil adapté (portail internet, site existant ou application mobile) et d'en préciser le fonctionnement (accès spécifique à chaque profil (contributeur/expert) et accès privé pour une donnée précise et localisée).

Il conviendra de réaliser une étude de faisabilité pour sélectionner l'outil numérisé qui recueillera et diffusera les données scientifiques. Il est envisageable de faire appel à des plateformes d'observatoire existantes (géonature, web'obs) pour la saisie et la consultation des données (taxonomie, description, répartition, biologie, prospection, cartographie, gestion).

Viendra ensuite, selon les conclusions de la phase précédente, la partie de conception informatique (création de l'arborescence du site internet) et éventuellement de l'application numérique.

Après avoir bancarisé, centralisé et saisi les données existantes (conventionnements avec les CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) et CEN (Conservatoire Espaces Naturels), des fiches descriptives « espèces » et « habitats » seront créées pour par exemple décrire les périodes sensibles ou les bons comportements à adopter.

L'intérêt du portail est de laisser les acteurs et usagers compléter les informations en matières de biodiversité en alimentant les connaissances. Il s'agit aussi d'un outil participatif sur lequel il sera important de communiquer par la suite pour en assurer la promotion.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Préservation de la faune et de la flore du territoire

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.
Fiche 3.1 : Elaborer un Plan de paysage.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.

FICHE ACTION 3.3



AXE STRATÉGIQUE 3

Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Coordonner les acteurs en charge de la gestion de l'eau

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Communes couvrant les bassins versants de l'Hers (Fougax-et-Barrineuf, Bélesta), du Lasset (Montségur) et du Touyre (Montferrier).

PUBLICS CIBLÉS

Exploitants forestiers
Exploitants agricoles
Collectivité

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SBGH

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy
SMDEA
Communes

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
SBGH

DÉTAILS DES DÉPENSES

--

PARTENAIRES FINANCEURS

--

CALENDRIER

Dès 2020

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Qualité de l'eau préservée
Adaptation des équipements d'assainissement aux évolutions potentielles liées à la fréquentation touristique



Le ruisseau du Lasset en hiver



Les rives de L'Hers à Bélesta

CONTEXTE

Les prélèvements effectués le long de l'Hers et du Lasset montrent une excellente qualité de l'eau et du milieu aquatique. Le long du Touyre, la qualité de l'eau est en forte amélioration (sources SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Cette situation exceptionnelle, liée pour partie à une très faible pression humaine et à une urbanisation réduite reste toutefois fragile. En effet, elle est soumise aux aléas climatiques qui amoindrissent le débit des ruisseaux, mais aussi, à une hausse potentielle de la fréquentation touristique.

OBJECTIFS

- ✓ Mettre en place un suivi scientifique (hydrologie, hydrobiologie) partagé par les acteurs en charge de l'eau.
- ✓ Pallier au déficit de connaissance du réseau en tête de bassin.
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements d'assainissement privés autonome et collectifs.
- ✓ Etudier la faisabilité de généraliser l'épuration des eaux usées dans le Grand Site avec des dispositifs naturels et écologiques.

DESCRIPTION

La CCPO sera chargée de réunir les partenaires techniques, d'animer les réunions et de coordonner les actions. Elle organisera les événements visant à échanger les informations entre tous les organismes et acteurs ayant en charge la qualité des eaux et la préservation du milieu naturel : RNR, ANA-CEN 09, SMDEA, SBGH, SMDEA, DDT 09, Fédération de pêche Ariège (FDPPMA), et gestionnaires de l'AEP. Deux opérations prioritaires demandent dès maintenant une attention particulière :

1/ La connaissance scientifique et le suivi de la qualité des eaux

Il convient de rassembler les acteurs concernés par la ressource en eau, pour veiller à l'imbrication et la complémentarité des actions qu'ils mènent séparément. Le croisement des compétences et des savoirs permettra d'identifier les évolutions et les menaces éventuelles. Un état des lieux en particulier des assecs (durée, localisation, incidences) et du colmatage des fonds, figurent parmi les opérations prioritaires à engager.

Parallèlement, pour répondre à un objectif d'économie de la ressource, un diagnostic du rendement des réseaux de distribution en eau potable (AEP) devra être réalisé pour adapter les pratiques.

L'action pourrait être animée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers dont les compétences seront étendues aux communes de Montségur, Bénaix et Comus au 1er janvier 2020, rendant le SBGH compétent sur l'ensemble du périmètre

OGS. L'étude de la Trame Verte et Bleue qui sera lancée par le SBGH en 2019 y contribuera.

2/ L'assainissement

Deux systèmes d'assainissement existent sur le territoire de l'OGS: l'assainissement autonome et l'assainissement collectif (STEP) présent sur la Commune de Montségur et de Fougax-et-Barrineuf.

Concernant l'assainissement collectif dont la compétence revient au SMDEA, l'action consiste à établir un bilan précis du fonctionnement de chaque station d'épuration, indiquant son état, ses capacités actuelles, son potentiel en fonction de l'accroissement de la fréquentation touristique. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne explique que les STEP sont jugées comme satisfaisantes, mais ce bilan mérite d'être précisé et argumenté.

Au sujet de l'assainissement autonome, l'élaboration d'une cartographie sous SIG, recensant les stations autonomes individuelles, ainsi que les rejets sauvages s'avère nécessaire. Le diagnostic permettra d'identifier les zones où les mises aux normes des dispositifs d'assainissement autonomes devront être réalisés.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Maintien et amélioration de la qualité exceptionnelle de l'eau.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.5 : Mettre à disposition des forestiers un kit de franchissement pour préserver la qualité exceptionnelle des eaux.

Fiche 4.6 : Enterrer les réseaux aériens.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 4 : Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.

FICHE ACTION 3.4



AXE STRATÉGIQUE 3

Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Etude d'opportunité de la gestion du site Natura 2000 « Gorges de la Frau et Bélesta »

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Bélesta, Bénaix, Comus, Fougax-et-Barrineuf, Montségur, Prades

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Collectivité
Aménageurs du territoire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy
DDT
DREAL Occitanie
ONF

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude d'opportunité : 2 560 €
Elaboration et mise en œuvre : (1/2 ETP/an) : 80 000 € HT
Total : 82 560 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Europe (FEADER – Natura 2000)
Etat (MTES)

CALENDRIER

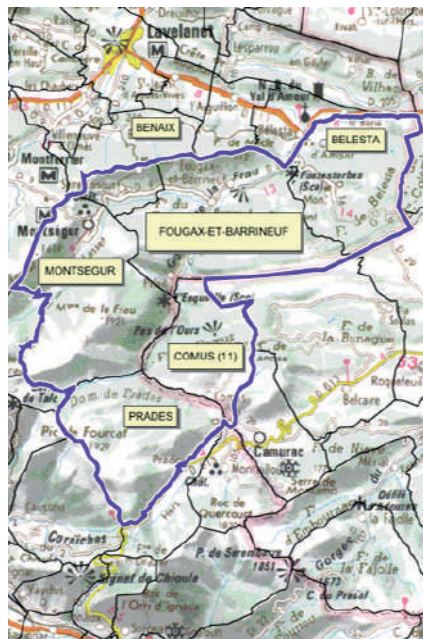
2020/2021 : étude préalable
2022/2025 : actualisation du DOCOB et mise en œuvre

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mise en œuvre d'actions autour de la zone Natura 2000
Participation et implication des habitants



Hibou Grand Duc



Périmètre du site Natura 2000



Perdrix grise

CONTEXTE

Les sites inscrits en zone Natura 2000 représentent le plus grand réseau de zones protégées dans le monde. Ces espaces couvrent 18% du territoire européen soit 26 000 sites terrestres et marins protégés face aux activités humaines qui s'y développent (tourisme, sylviculture, pêche, agriculture). Le site Natura 2000 / Zonage Protection Spéciale (ZPS) des « Gorges de la Frau et Bélesta » classé par arrêté du 12 avril 2006, au titre de la Directive des Oiseaux, recouvre 75% du périmètre OGS. Ce site est actuellement géré par l'Etat qui en délègue l'animation à l'ONF.

OBJECTIFS

- ✓ S'assurer du bien fondé de la reprise de la gestion du site Natura 2000 « Gorges de la Frau et Bélesta ».
- ✓ Assurer une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

DESCRIPTION

Le site Natura 2000 « Gorges de la Frau et Bélesta » concerne les départements de l'Ariège (88%) et de l'Aude (12%).

Le site inscrit au titre de la Directive des Oiseaux protège 19 espèces qui s'y alimentent, s'y réfugient et s'y reproduisent. Parmi elles, le Grand Tétrás, le Lagopède alpin, la Perdrix grise, le Gypaète barbu, font l'objet d'une protection renforcée.

L'Etat est en charge avec l'appui d'un Comité de pilotage d'assurer le suivi des tâches administratives, techniques et financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du DOCOB (Document d'Objectifs).

Le rôle de la structure animatrice consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes Natura 2000) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs fixés.

L'action consiste avec l'appui des services de l'Etat et de l'ANA-CEN 09 à étudier la faisabilité de reprise de gestion et d'animation du site par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. L'éventuelle reprise de gestion nécessitera d'identifier au sein de la collectivité un agent dédié à la mission dont le temps de travail est estimé à 1,5 ETP.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Assurer le maintien, ou le rétablissement des habitats naturels d'intérêt communautaire.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale (CFT).
Fiche 3.2 : Créer un Atlas de la Biodiversité.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 4 : Développer un partenariat privilégié entre les acteurs de la biodiversité (milieu forestier, agricole et aquatique) pour sauvegarder la qualité des entités paysagères du Grand Site.





AXE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet



4.1 Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur



4.2 Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf



4.3 Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage



4.4 Minimiser l'impact visuel la signalétique



4.5 Embellir les villages par un aménagement urbain intégré



4.6 Enterrer les réseaux aériens

FICHE ACTION 4.1



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Remplacer les glissières métalliques de sécurité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périmètre OGS : Montferrier, Montségur, Bélesta.
Porte d'entrée du périmètre : Villeneuve-d'Olmes

PUBLICS CIBLÉS

Utilisateurs de la route départementale D9

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

CD09
DDT
CAUE

STRUCTURES PILOTES

Service des Routes – Département Ariège
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Remplacement par des murets : 300 000 € HT
Remplacement des glissières bois : 250 000 € HT
Total : 550 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Niveau de satisfaction des usagers par rapport à l'intégration paysagère
Evolution des taux d'accidents sur les deux itinéraires



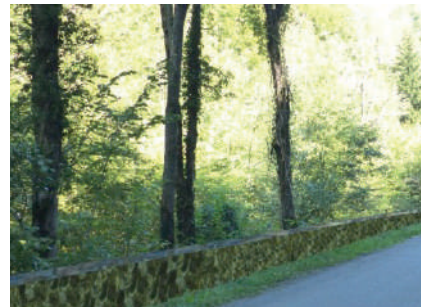
Glissière sur la RD 9 en direction du pog



Exemple de mimétisme et fusion d'un muret de pierre dans son environnement paysager



Vue depuis la RD 9 à Fougax et Barrineuf - Etat initial



Vue depuis la RD 9 à Fougax et Barrineuf - Etat projeté

CONTEXTE

Les glissières de sécurité métalliques implantées entre le carrefour de Villeneuve-d'Olmes et le col de Montségur ont un impact négatif sur l'aspect qualitatif de la voie routière en tant que vecteur privilégié de découverte des paysages. Après avoir dépassé le col de Montségur, ces glissières métalliques sont remplacées par des glissières en bois jusqu'au village de Montségur, puis par des murets de pierre le long des Gorges du Carroulet jusqu'au village de Fougax-et-Barrineuf.

OBJECTIFS

- ✓ Remplacer les glissières métalliques par des glissières bois ou par des murettes de pierre pour mieux intégrer la voie à son environnement.
- ✓ Renforcer l'intégration paysagère de l'itinéraire dans le Grand Site en supprimant tout parasitage visuel.
- ✓ Supprimer les glissières métalliques simples pour limiter le caractère accidentogène vis-à-vis des motards

DESCRIPTION

Le remplacement des glissières métalliques interviendra dans un premier temps au cœur du Grand Site. Cette opération sera réalisée par la suite au niveau des portes d'entrée. Le démontage des glissières métalliques se fera en priorité entre Villeneuve d'Olmes et Montségur. 4 130 mètres linéaires sont concernés dans le périmètre et 800 mètres linéaires hors périmètre. La seconde intervention aura lieu au niveau du site de Fontestorbes à Bélesta.

Après évaluation sur site, le remplacement des aménagements existants se fera par des murettes maçonnées (hauteur 60 cm, largeur minimum : 45 cm) ou des glissières bois. Des interruptions dans la construction des parapets en pierre permettra une meilleure évacuation en cas de chute de neige. Les nouvelles murettes maçonnées devront rappeler celles existantes au niveau des gorges du Carroulet.

Si nécessaire, le renforcement des murets, par une âme de béton ferrailé avec habillage en pierre pourra être réfléchi.



La construction s'effectuera toujours avec de la pierre en pleine masse et non en parement (effet artificiel), sans couvantine de ciment moulé ou ferrailé et sur une longrine en béton armé. Les constructions feront appel à un savoir faire, à des techniques et à des matériaux locaux.

Toutes les balises en PVC, le long des voies seront remplacées par des bornes en bois (valorisation de la filière locale), munies de bandes rétro- réfléchissantes engravées. Les finitions des deux côtés de section seront réalisées en arrondi ou en biseau.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Réutilisation des poteaux d'ancrage, glissières et boulonnage après démontage complet.
- ✓ Pour la confection des murets maçonnés : éviter toute vidange de laitance et gravois dans les talus, préjudiciables au milieu environnemental.
- ✓ Utilisation d'une pierre locale pour la confection des murets de pierre.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.4 : Requalifier le site classé de la fontaine de Fontestorbes – Entrée nord-est.

Fiche 7.2 : Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

FICHE ACTION 4.2



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Remplacer les gabions entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périmètre OGS : Communes de Bénaix, Montségur, Fougax-et-Barrineuf.

PUBLICS CIBLÉS

Utilisateurs de la route départementale D9

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service des Routes - Département Ariège
CAUE
DDT
DREAL

STRUCTURES PILOTES

Département Ariège
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Tranche 1 (secteurs prioritaires) : 160 000 € HT
Tranche 2 (secteurs secondaires) : 80 000 € HT
Total : 240 000 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège

CALENDRIER

Tranche 1 : 2020/2023
Tranche 2 : 2023/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Appropriation et appréciation des nouveaux aménagements par les utilisateurs



Linéaire de gabions effondrés dans le périmètre



Gabions à maille torsadée, au caractère vieillissant entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf



Gabions à maille torsadée sous le hameau de Serre Longue



Exemple d'amélioration réalisée dans les Alpes

CONTEXTE

Implantés à l'origine lors de la construction de la route pour retenir les talus tout en assurant leur drainage, les gabions réalisés en fil de fer galvanisé à maille torsadée, sont aujourd'hui déformés ou, du fait de leur âge devenus inopérants. Il en résulte une image négative d'abandon en bord de voie.

OBJECTIFS

- ✓ Requalifier la voie en retirant les stigmates d'un aménagement originel vieillissant et dégradé et en remplaçant les gabions lorsque cela s'avère indispensable.
- ✓ Conserver une démarche vertueuse en utilisant les matériaux du site.

DESCRIPTION

Une première étude préalable sur la présence des anciens gabions de confortement sur les abords de la route départementale permettra de déterminer qui sont les propriétaires fonciers et de vérifier l'utilité de réhabiliter ou supprimer ces aménagements. Une hiérarchisation des zones d'intervention prioritaires sera associée à un chiffrage précis des interventions. 950 mètres linéaires pourraient être concernés dans le périmètre de l'OGS.

Les gabions d'origine pourront être remplacés par des modèles en treillis soudés à maille rectangulaire et traités anticorrosion au galfan, afin d'en assurer la durabilité. L'aspect plus graphique et moderne de ces nouvelles cages de gabion sera à même d'apporter une perception plus qualitative des abords de la D9. Une couverture paysagère assurera une intégration cohérente et harmonieuse avec le site.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Maintien de la microfaune présente dans de nombreuses anfractuosités (chaleur emmagasinée par la pierre et drainage parfait).
- ✓ Réutilisation des pierres oxydées présentes sur le site pour une parfaite intégration visuelle et chromatique.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

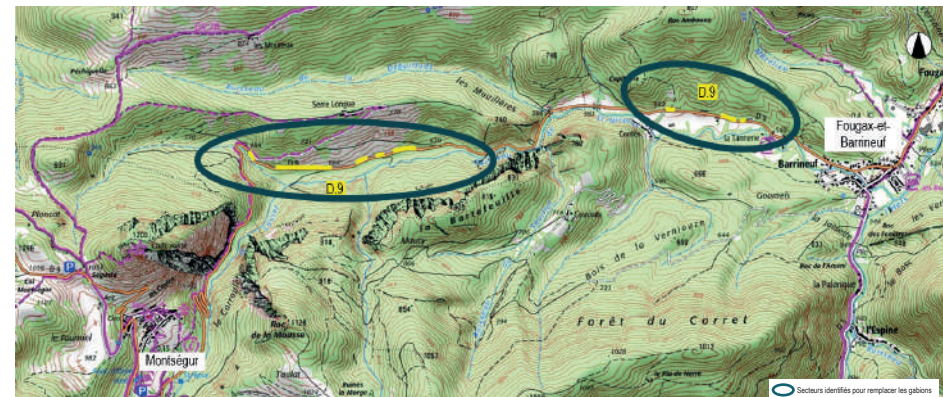
Fiche 4.3 : Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.



FICHE ACTION 4.3



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Réaffecter et mieux intégrer les délaissés techniques routiers dans le paysage

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périmètre OGS : Montferrier, Montségur, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta
Périphérie du périmètre : Villeneuve d'Olmes

PUBLICS CIBLÉS

Utilisateurs de la route départementale D9 et D909

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE
DDT
Service des routes - Département Ariège

STRUCTURES PILOTES

Département Ariège
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Requalification de l'ensemble des délaissés :
150 000 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège

CALENDRIER

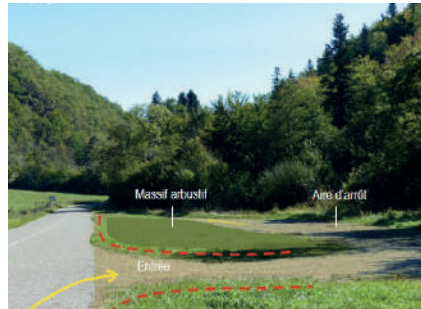
2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Utilisation des délaissés et appropriation des aménagements par les usagers



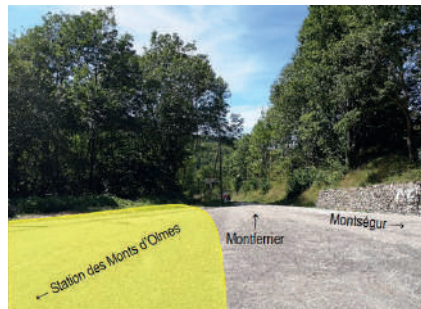
Aire d'arrêt sur la RD.9 entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf - Etat initial



Aire d'arrêt sur la RD.9 entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf - Etat projeté



Délaissé à Villeneuve d'Olmes



Délaissé à Montferrier, porte d'entrée nord-ouest

CONTEXTE

Les nombreux délaissés techniques identifiés le long des deux itinéraires d'accès au Pog ne sont pas aménagés qualitativement.

Aucun dispositif physique d'arrêt ne différencie les aires en surlargeur de la voie routière attenante, si ce n'est le caractère généralement en terre battue, avec parfois même des dépôts ou des surplus de goudronnage, granulat ou d'enrobé.

OBJECTIFS

- ✓ Valoriser les espaces délaissés, en les rendant plus attractifs et en assurant une meilleure intégration paysagère dans le Grand Site.
- ✓ Calibrer les délaissés en fonction des besoins identifiés (touristique, forestier, entretien et service).

DESCRIPTION

L'action consiste dans un premier temps à faire un inventaire des délaissés, accotements et aires de surlargeur présents le long de la départementale D9 entre Villeneuve d'Olmes et Fougax-et-Barrineuf. A ce jour, une dizaine de délaissés ont été identifiés sur cet itinéraire et peuvent constituer un intérêt potentiel pour les différents utilisateurs.

Le recensement des délaissés et des propriétaires fonciers, permettra de réaliser avec l'accompagnement du CAUE des études pour leur requalification et leur revalorisation. Des esquisses permettront de se projeter dans la reconversion de ces lieux oubliés.

Une hiérarchisation des interventions, un calibrage dans les aménagements projetés, un phasage et une estimation des travaux permettront aux propriétaires de mieux mesurer le potentiel de reconversion de ces espaces. L'identification des propriétaires permettra de définir à qui incombe la charge d'entretien de ces délaissés et des aires d'arrêt.

La voie sera très nettement différenciée des aires d'arrêt, tant par un changement contrasté de matière et de couleur dans le revêtement, que par la mise en place de dispositifs physiques. Le dispositif sera en harmonie chromatique et de matière avec l'environnement rocheux. Les aménagements seront adaptés aux fonctions recherchées du délaissé, par exemple, des zones de stockage pour les opérations d'entretien des voiries départementales et pour les exploitants forestiers pourront être prévues.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Eviter les dépôts sauvages grâce à l'aménagement fonctionnel des délaissés.
- ✓ Nettoyage et restauration des berges lorsque les aires techniques – comme sur Fougax-et-Barrineuf – sont positionnées à proximité de ruisseaux.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

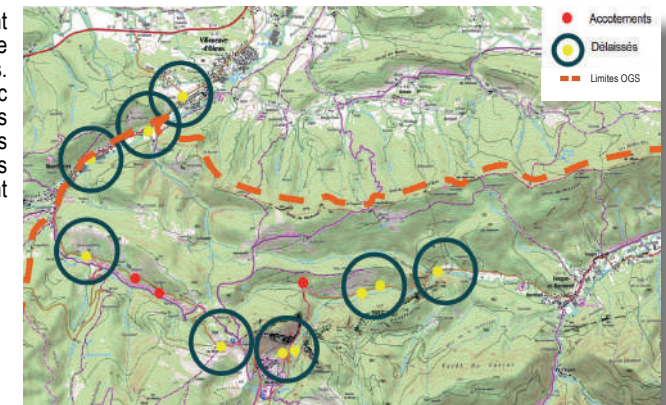
Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.
Fiche 4.4 : Minimiser l'impact visuel de la signalétique.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.



FICHE ACTION 4.4



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Minimiser l'impact visuel de la signalétique

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périphérie du périmètre OGS : Villeneuve-d'Olmes

PUBLICS CIBLÉS

Utilisateurs de la route départementale D9

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Département Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

Services des routes – Département Ariège
CAUE
DDT

STRUCTURES PILOTES

Département Ariège
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Supports (mâts), couche de peinture au verso, démontage, fourniture et fixation : 6 000 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège

CALENDRIER

Etude SIL : juin 2018 à 2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Témoignages et appréciation de la dissimulation et l'intégration des panneaux dans le paysage



Panneau routier au pied du Pog - Etat initial



Panneau routier au pied du Pog - Etat projeté



Panneau signalétique qualitatif, déjà installé le long de la RD.117



Etats initiaux et états projetés

CONTEXTE

Les voies D9 et D5 traversant le Grand Site en projet constituent des axes essentiels de découverte des paysages, mais aussi des axes de mobilité « partagée », pour les véhicules (4 et 2 roues) et les piétons (GR 7b).

La présence de nombreux panneaux (routiers et publicitaires) installés dans le paysage du Grand Site atténue toute perception sensible et qualitative du territoire et les panneaux de grand diamètre favorisent la prise de vitesse.

Le Conseil Départemental de l'Ariège prévoit de remplacer courant 2020 près de 75% de la signalétique routière de police sur la RD9 entre Bélesta et Villeneuve d'Olmes pour des raisons de sécurité. Au total, 120 panneaux seront remplacés et adopteront la charte Grand Site.

Cette intervention strictement technique devra être menée en parallèle avec l'étude lancée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix visant à mettre en place une signalétique d'intérêt local (SIL), dans une perspective touristique. La Direction des Routes veille à une adaptation et à une harmonisation de cette signalisation routière à l'échelle du département.

OBJECTIFS

- ✓ Diminuer l'impact des panneaux routiers et publicitaires à l'intérieur du Grand Site.
- ✓ Harmoniser les dispositifs d'information et de signalisation.
- ✓ Valoriser les itinéraires routiers.

DESCRIPTION

Après avoir réalisé un inventaire précis des panneaux à remplacer et du surcoût engendré par cette opération, il conviendra de réunir les élus des communes concernées pour présenter le projet d'embellissement de la voie routière.

Le Conseil Départemental de l'Ariège assure l'entretien et le remplacement des panneaux de police (panneau stop, céder le passage, priorité à droite...) en cas de détérioration ou de vol.



Etat initial : Panneau routier à l'entrée du village de Montségur

Etat projeté : Réduction du diamètre adapté au contexte piétonnier

Ces panneaux doivent être préalablement acquis par les communes.

L'action vise alors à :

- remplacer des potelets galvanisés de section carrée ou en « U » par des poteaux à section circulaire et laqués (cuits au four), de couleur gris mousse (RAL 7003) ou vert ajonc (RAL 6013).
- renouveler des panneaux routiers standard par des panneaux recalibrés et réduits (au niveau diamètre, par exemple), en fonction d'une vitesse réglementée, thermolaqués en face arrière avec la même couleur RAL que les poteaux supports.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Démontage soigné des panneaux et descelllement des poteaux (suppression des supports bétonnés) pour ne laisser dans le sol aucune trace d'installation.

Enlèvement systématique des panneaux routiers et potelets, puis mise en réserve aux services techniques routiers départementaux, pour réutilisation.



DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES

FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.

FICHE ACTION 4.5



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Embellir les villages par un aménagement urbain intégré

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périmètre OGS : Bénéaix, Fougax-et-Barrineuf, Montferrier, Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Visiteurs
Utilisateurs de la RD9

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Service des Routes - Département Ariège
Comité Technique de Traversée d'Agglomération (CTTA)
Service accessibilité et service sécurité routière - DDT
CAUE
SDE09
ENEDIS
Opérateur Orange

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etudes de faisabilité réalisées par le CAUE
Travaux (selon les résultats des études) : - € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Communes concernées
Département Ariège (DAME)
Région Occitanie (DATRM)
Etat (DETR/DSIL)

CALENDRIER

2020/2025 et plus

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Retour de satisfaction des résidents et touristes quant à l'amélioration du cadre de vie.
Inversion du marché immobilier vers l'achat et la rénovation des maisons de village.



Montferrier : Traversée en surlargeur à récupérer pour les autres mobilités



Nécessité d'aménager les carrefours (Fougax-et-Barrineuf)



Disponibilité d'emprise à exploiter à l'entrée de Montségur



Exemple de mise en place d'une chicane avec réduction d'emprise de chaussée à Orlu

CONTEXTE

Les villages présents dans le périmètre de l'Opération Grand Site de Montségur ne disposent pas toujours d'aménagements invitant les habitants et les visiteurs à profiter des espaces publics. C'est une réalité flagrante dans les villages de Montferrier, Fougax-et-Barrineuf et en moindre proportion à Montségur.

OBJECTIFS

- ✓ Requalifier les traversées de village et embellir les bourgades.
- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants et transmettre une image positive et dynamique aux visiteurs et aux résidents.
- ✓ Mieux insérer les villages qui offrent services et activités et assurer le renvoi des visiteurs d'un site à l'autre.

DESCRIPTION

Une première réunion de travail avec un groupe restreint aux collectivités concernées par l'action permettra d'envisager la manière de revitaliser les villages (souhaits, attentes et besoins) pour garantir une meilleure insertion dans le paysage. L'action prévoit :

- de proposer des aménagements intégrés et discrets pour la requalification des villages,
- d'envisager la mise en place de « Zones 30 » dans les agglomérations pour encourager les visiteurs à s'arrêter,
- d'étudier la réduction de l'emprise de chaussée à 6 m, voire 5,50 m en tenant compte des contraintes liées au transport de l'exploitation forestière,
- d'aménager la chaussée de nouveaux dispositifs visant à diminuer la vitesse des automobilistes,
- de traiter l'espace public de la rue principale et des ruelles adjacentes de manière qualitative pour encourager une appropriation des lieux par les piétons,
- d'introduire de nouveaux éléments pour renforcer l'attractivité des villages :
 - plantations arborées offrant un ombrage, jouant un rôle structurant, créant un effet de paroi et favorisant le ralentissement des véhicules,
 - mobilier de confort : banquette, borne-fontaine,
- d'adapter l'éclairage public actuel souvent routier comme à Montferrier,
- de proposer une information touristique dans les villages (activités et services de proximité disponibles).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Réduction de la vitesse en agglomération d'une part et plantations arborées d'autre part, constituent des mesures vertueuses en matière d'environnement.
- ✓ Réduction des dépenses liées à l'adaptation de l'éclairage public.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

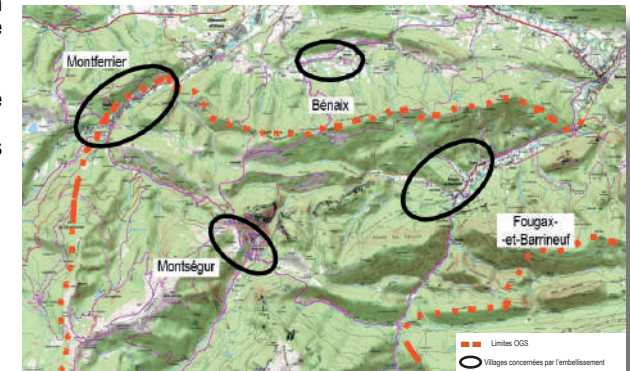
Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.
Fiche 4.6 : Enterrer les réseaux aériens.
Fiche 7.3 : Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 8 : Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.



FICHE ACTION 4.6



AXE STRATÉGIQUE 4

Effacer les stigmates de l'activité humaine pour qualifier et préserver les paysages du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Enterrer les réseaux aériens

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Périmètre OGS : Bénéaix, Montferrier, Montségur, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta
Périphérie du périmètre OGS : Villeneuve-d'Olmes

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Utilisateurs de la D9, D5, D509, D909

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SDE09

PARTENAIRES TECHNIQUES

CD09 (direction des routes et fibre THD), DDT Service accessibilité et service sécurité routière, CAUE, SDE09, ENEDIS, Opérateur Orange, SMDEA

STRUCTURES PILOTES

SDE09
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Enfouissement des lignes basse tension :
Tranche 1 : village de Bénéaix : 200 000 € HT
Tranche 2 : autres villages du périmètre : 2 800 000 € HT
Éclairage public et enfouissement du réseau télécom :
1 500 000 € HT
Total : 4 500 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Europe (PO FEDER)
Etat (MTES - CPER 2021/2027)
Communes
SDE09
Opérateurs Orange
Enedis

CALENDRIER

A partir de 2021

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Efficacité de la coordination entre gestionnaires pour assurer la rationalisation des travaux



Vue depuis la voie communale longeant le Lasset - Etat initial



Vue depuis la voie communale longeant le Lasset - Etat projeté



Vue depuis la RD 9 à Montferrier vers la Friche SAB - Etat initial



Vue depuis la RD 9 à Montferrier vers la Friche SAB - Etat projeté

CONTEXTE

Les routes traversant le périmètre du Grand Site constituent des axes essentiels de découverte des paysages et du patrimoine environnemental du Grand Site. L'encombrement et le brouillage visuels engendrés par les lignes électriques, les lignes téléphoniques aériennes et les poteaux, ont pour effet d'atténuer la qualité des paysages observés tout au long des itinéraires empruntés.

OBJECTIFS

- ✓ Redonner à la route – outre sa vocation de circulation – un vrai rôle de découverte des paysages.
- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs pour encourager de nouvelles installations sur le territoire.
- ✓ Assurer une plus grande sécurité d'alimentation (électrique) et offrir un meilleur accès aux services téléphonique et internet grâce à la mise en enterré des réseaux.
- ✓ Coordonner les interventions et l'entretien des services (ENEDIS, SDE09, Orange, CD09, SMDEA...) aux abords de la départementale lors des épisodes neigeux exceptionnels, en cas de tempêtes, de chûtes d'arbres...

DESCRIPTION

La mise en enterré des réseaux s'opérera en priorité dans les villages du Grand Site en projet. Après avoir demandé un état des lieux des réseaux à chaque structure concernée (SMDEA, Enedis, SDE09, Opérateur Orange), les communes de l'OGS et la Communauté de Communes détermineront les secteurs prioritaires et les différentes tranches d'intervention. Le village de Bénéaix situé en périphérie du Grand Site pourrait faire l'objet d'une intervention expérimentale et prioritaire pour la dissimulation des lignes puisqu'il accueillera la future école des paysages. Ces deux actions menées de façon coordonnée ont pour objectif de révéler le paysage de ce village rural du périmètre OGS.

D'autres interventions pourront être envisagées hors agglomération :

- Sur la RD 509 - RD 210 à Bénéaix ;
- Sur la RD 9 entre Montségur et Fougax-et-Barrineuf ;
- Sur la RD 5 entre Fougax-et-Barrineuf en direction de l'Espine ;
- Sur la RD 909, en direction de la station des Monts d'Olmes.

Les villages de Bénéaix et Bélesta intégrés pour partie au périmètre OGS offrent des points de vue remarquables sur le Pog. Il est nécessaire d'intervenir car ils accueillent un nombre important de visiteurs.

Toutes les communes du périmètre pourront intégrer les problématiques d'enfouissement des qu'elles envisagent des travaux.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ La mise en enterré des réseaux doit être effectuée en net retrait des bords de voie afin de ne pas sectionner le système racinaire des arbres implantés (frênes) lors du passage des engins de chantier (trancheuse).
- ✓ Le rôle structurant des arbres, mais aussi la capacité de retenue des sols par le système racinaire permet d'assurer la préservation des talus et d'éviter ou atténuer les phénomènes érosifs en bord de voie.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 4.5 : Embellir les villages par un aménagement urbain intégré

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 5 : Réduire les impacts générés par les flux routiers et le stationnement touristique en s'orientant vers des démarches qualitatives et vertueuses d'aménagement paysager.





Orchis pyramidal



Vue sur le Pog de Montségur et sa vallée depuis le Fourniel



VOLET 2

Bien vivre sur le Grand Site et garantir un accueil de qualité

AXE 5 - Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

- 5.1 Ouvrir et aménager des belvédères d'observation vers le Grand Site
- 5.2 Structurer et coordonner le développement culturel du territoire
- 5.3 Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards
- 5.4 Créer un carnet de voyage et de découverte « Autour de Montségur »
- 5.5 Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site
- 5.6 Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site
- 5.7 Diversifier l'offre par la création d'évènements respectueux des valeurs du Grand Site

AXE 6 - Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet

- 6.1 Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur
- 6.2 Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement
- 6.3 Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de développement du Grand Site
- 6.4 Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale
- 6.5 Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les objectifs de fréquentation

AXE 7 - Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

7.1 Etudier l'opportunité de proposer des services ambulants

7.2 Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales (et de diffusion publicitaire) et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle

7.3 Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine

7.4 Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs

7.5 Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle

AXE 8 - Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet

8.1 Créer et animer un réseau des artisans

8.2 Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée de Montségur

8.3 Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site

8.4 Diagnostic et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial



AXE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation



5.1 Ouvrir et aménager des belvédères d'observation vers le Grand Site



5.2 Structurer et coordonner le développement culturel du territoire



5.3 Structurer et coordonner un Pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards



5.4 Créer un carnet de voyage et de découverte « Autour de Montségur »



5.5 Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur



5.6 Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site



5.7 Diversifier l'offre par la création d'évènements respectueux des valeurs du Grand Site

FICHE ACTION 5.1



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Ouvrir et aménager des belvédères d'observation vers le Grand Site en projet

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Bénaix, Bélesta, Montferrier, Comus

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Randonneurs sur le GR 7b (Morenci)
Randonneurs sur le GR 367 (Pas de l'ours)
Randonneurs sur le GR de Pays d'Olmes (Couquet, Montminier)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Département Ariège
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
ANA-CEN 09 / RNR Massif de Saint-Barthélémy
Associations locales de randonnées

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

15 000 € HT par belvédère
Total : 60 000 € HT

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège (DAME)
Région (DATRM / GSO)
État (DETR)

CALENDRIER

2019-2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

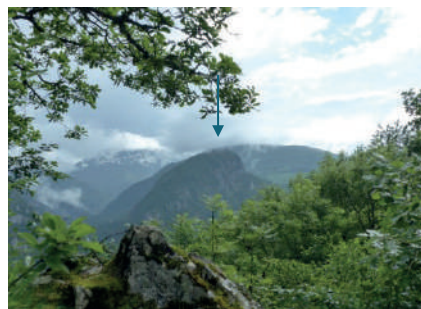
Attractivité des belvédères et retour des utilisateurs (enquêtes de satisfaction à l'OT, veille sur les réseaux sociaux et images partagées...)



Belvédère depuis le Bois de Montminier



Belvédère depuis le hameau de Couquet



Belvédère depuis la croix de Morenci



Belvédère depuis le Pas de l'Ours

CONTEXTE

Le Grand Site en projet de Montségur s'étend sur 9 800 hectares. Pour en apprécier toutes les séquences et diversités paysagères, quatre belvédères ont été identifiés aux quatre coins du Grand Site car ils offrent une vue imprenable sur le Pog. Ces points d'observation s'insèrent dans des environnements sauvages et préservés. Souvent confidentiels, ils manquent à être connus et ne délivrent pas toutes les clefs d'interprétation permettant à une meilleure compréhension et appréciation du Grand Site dans son écrin paysager.

Cette action est menée en parallèle de la mise en oeuvre du Plan Territorial de Randonnée (PTR) et du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées (PDIPR).

OBJECTIFS

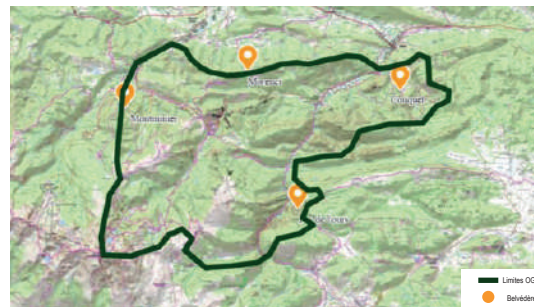
- ✓ Offrir des points de vue sur le Pog avec des orientations diversifiées pour transmettre au public une lecture amplifiée du grand Paysage.
- ✓ Renouveler l'expérience visuelle en créant des ponctuations fortes sur les sentiers de randonnées.

DESCRIPTION

Les quatre belvédères identifiés en limite du périmètre sont situés :

- dans le village de Bénaix à Morenci. Il s'agit pour partie d'une propriété communale et d'un parcelle privée (42.891878 , 1.857215) ;
- dans le village de Comus, au Pas de l'Ours. Ce belvédère est déjà identifié sur les cartes de randonnée mais il ne dispose pas de panneaux d'interprétation. Il est situé sur une propriété domaniale (42° 49' 43» N , 1° 47' 41» E) ;
- dans le village de Montferrier, le belvédère du bois de Montminier, en direction de la station des Monts d'Olmes est une propriété communale (42.865693, 1.791547) ;
- A Bélesta, dans le hameau de Couquet. La parcelle appartient à la commune (42.884526 , 1.939057).

Ces quatre espaces offrent des vues privilégiées sur le Pog. L'entretien de la végétation arborescente doit être assuré régulièrement pour éviter la fermeture des fenêtres d'observation.



L'intervention humaine doit rester la plus discrète possible dans l'aménagement et l'entretien du site. L'équipement de l'aire de vision sera volontairement détaché du cheminement proprement dit, de manière à créer une véritable mise en scène. Le milieu, avec sa végétation, ses affleurements rocheux, ses boisements adjacents, sera totalement préservé. Pour les communes qui le souhaitent, ces belvédères pourront être aménagés par exemple de plates-formes ajourées anti-dérapantes et de tables d'orientation permettant une meilleure compréhension du grand Paysage. Dans une véritable démarche de sensibilisation et d'observation, un mobilier aux lignes épurées (bancs ou chaises) pourra être envisagé. La requalification et l'aménagement des zones de stationnement à proximité des belvédères devront être réfléchis en parallèle dans une démarche vertueuse et respectueuse de l'environnement.

Depuis ces quatre fenêtres d'observation des reportages photographiques seront réalisés pour alimenter un observatoire photographique des paysages. Grâce à cet observatoire des expositions pourront voir le jour dans l'ancienne école de Bénaix, convertie en une maison des paysages dont la vocation sera de transmettre les enjeux de préservation et de valorisation du Grand Site.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Insertion discrète des aménagements dans les environnements naturels.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

- Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.
- Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.

FICHE ACTION 5.2



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Structurer et coordonner le développement culturel du territoire

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Associations culturelles et de valorisation du patrimoine
Touristes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Communes
Associations
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations culturelles
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
Services culturels des communes (médiathèque, cinéma)
Maison des projets de Lavelanet
DCSEP - Département Ariège
DCP - Région
DRAC - Etat

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Mobilisation de l'ingénierie existante dans les associations et les collectivités

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (DCSEP)
Région Occitanie (DCP)
Etat (DRAC)
Europe (Programme LEADER)

CALENDRIER

2021/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Niveau de coordination des actions culturelles



Exposition PAH, station des Monts d'Olmes de 1968 aux J.O. janvier 2019



Animation « Fontestorbes dans tous ses états », juin 2019

CONTEXTE

Le territoire bénéficie de nombreuses structures qui s'investissent dans le développement culturel. Chacune œuvrant dans ses spécificités, il parfois difficile d'identifier les passerelles culturelles entre les diverses programmation. Ceci témoigne d'une dynamique intéressante qui mériterait d'être optimisée par le biais d'une coordination efficace. Il convient aussi de noter que le tissu de bénévoles est particulièrement.

OBJECTIFS

- ✓ Construire une stratégie culturelle commune, attractive et partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire.
- ✓ Mettre en concordance les programmations culturelles.
- ✓ Construire une communication mutualisée à l'échelle du Pays d'Olmes.

DESCRIPTION

Dans un premier temps, un groupe de travail sera chargé de consulter les acteurs culturels du territoire pour dresser un diagnostic de l'offre du Pays d'Olmes et d'en identifier les complémentarités.

Cette concertation réunira les associations à vocation culturelle et patrimoniale ainsi que les professionnels du territoire engagés dans le monde culturel (structures institutionnelles, artistes).

Le rapprochement de ces acteurs vise à enclencher une dynamique commune propice à une coordination des actions. L'objectif étant que les dynamiques communes s'engagent de façon pérenne et soient valorisées par la tenue d'assises de la culture convoquée à minima une fois par an. Cette dernière aura pour objectif d'établir la feuille de route culturelle du territoire.

Dans le cadre de cette action, il est envisagé que certains lieux, notamment des friches industrielles, seront requalifiés en espaces d'expressions culturelles.

1/ Rencontrer les acteurs de la culture



2/ Mener les assises de la culture



3/ Créer le comité culturel



4/ Mettre en œuvre les actions



IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Médiation autour des enjeux environnementaux et paysagers.
- ✓ Suppression de points noirs paysagers par la requalification de friches.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.
Fiche 7.5 : Requalifier les friches en résidence d'artistes et lieux de diffusion culturelle - Friche Bernadou.

TYOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 9 : Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.

FICHE ACTION 5.3



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Principalement le jeune public

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Massif du Saint-Barthélémy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Massif du Saint-Barthélémy
Education Nationale et établissements scolaires
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
CAUE de l'Ariège
Association UNESCO
ONF
Accompagnateurs montagnes
Guides conférenciers

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
ANA-CEN 09 / RNR Massif du Saint-Barthélémy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

DÉTAILS DES DÉPENSES

Un étudiant-stagiaire durant 6 mois : 3 000 €
Coordination du Pôle éducatif (1/2 ETP/an) : 80 000 € HT
Total : 83 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (DCSEP)
Région Occitanie (DCP)
Etat (DRAC)
Europe (Programme LEADER Montagnes Ariégeoises)

CALENDRIER

Définition du projet éducatif : 2020
Mise en œuvre du projet pédagogique : 2021/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Densité de programmation et fréquentation



Résidences dans le cadre de l'atelier du Pog - Juin 2018



Rencontre autour de la géologie © PAH



Extrait du carnet de résidence « Paysage », Juin 2018

CONTEXTE

Les animations dédiées au jeune public sur le territoire du Pays d'Olmes existent mais restent peu visibles et ne sont pas reliées.

Les jeunes élèves rencontrés à l'occasion des ateliers du Pog ne sont pas toujours sensibilisés à l'histoire de leur territoire ni à celle de Montségur malgré un réel intérêt pour le sujet. Le territoire fait l'objet de nombreuses démarches de préservation et de valorisation (RNR, PAH, UNESCO, OGS) dont chacun a pour ambition la sensibilisation des plus jeunes à leur environnement.

L'OGS constitue une opportunité pour :

- coordonner toutes ces démarches,
- créer des animations qualitatives grâce à la mise en commun des compétences spécifiques des partenaires de la collectivité (CAUE, Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO, RNR, ANA, PAH, Musée du Textile et du peigne en corne...),
- aménager un espace pédagogique répondant aux besoins de chaque démarche au sein du futur Musée.

OBJECTIFS

- ✓ Organiser et coordonner un service éducatif répondant aux enjeux croisés des démarches de préservation et de valorisation du site de Montségur.
- ✓ Coordonner les lieux d'accueil du jeune public et leur utilisation par les différents acteurs.
- ✓ Fidéliser les écoles du territoire et assurer la pérennité du service.
- ✓ Encourager les rencontres inter-générationnelles (EHPAD-Ecole)

DESCRIPTION

Cette action vise dans un premier temps à réunir les structures partenaires impliquées dans la mise en œuvre d'animations à destination du jeune public.

La mise en commun des enjeux et objectifs de chaque partie prenante permettra de proposer de manière coordonnée et partagée des animations variées à destination du jeune public du Pays d'Olmes.

Après avoir réuni les partenaires, il conviendra d'identifier une porte d'entrée sur les enjeux des milieux montagnards :

- les thématiques d'intervention : environnement, paysage, histoire, patrimoine, biodiversité, culture...;
- les lieux d'accueil : écoles, sur le terrain, Musée Montségur, Ecole du paysage à Bénéaix ;
- la nature de l'animation : course d'orientation, balade au fil de l'eau, randonnée pédestre, chasse au trésor, balade sensorielle ;
- le type d'activités proposées : peintures, sculpture, théâtre, poterie, atelier reliure, atelier tissage, atelier land art.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibilisation des plus jeunes à leur environnement et aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et paysager.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 9 : Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.



FICHE ACTION 5.4



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer le carnet de voyage et de découverte « Autour de Montségur »

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et visiteurs du Pays d'Olmes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
ANA-CEN 09 / RNR Saint-Barthélémy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
CAUE de l'Ariège
Guides conférenciers

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Coûts du rédacteur/journaliste/reporter : 10 000 € HT
Graphisme et impression : 5 000 € HT
Total : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (DDTET)
Région (DTT - GSO)
État (DRAC)

CALENDRIER

2020/2022

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Diffusion du carnet de voyage dans les offices de tourisme
Téléchargement du guide sur le site internet



Extrait du carnet de voyage en Pays Comminges Pyrénées



Extrait du carnet de voyage en Pays Comminges Pyrénées



Extrait du Carnet de Pierre, escapade nature sans voiture, RGSF



Collection Petit Futé, partenariat avec le RGSF



CONTEXTE

Les habitants du Pays d'Olmes ont oublié la richesse paysagère, architecturale et historique de leur territoire. Les discours se sont progressivement assombris suite au déclin de l'industrie textile. Toutefois, le souvenir d'un territoire dynamique ravivent les esprits.

La phase de diagnostic a fait ressortir une réelle volonté des habitants de redécouvrir leur territoire que parfois ils méconnaissent.

OBJECTIFS

- ✓ Créer un carnet de voyage type « Guide du routard » autour de la destination Montségur.
- ✓ Redonner un sentiment de fierté aux habitants vis-à-vis de leur territoire.
- ✓ Affirmer l'identité et renforcer l'attractivité de la destination « Montségur » en toutes saisons.
- ✓ Assurer le renvoi des visiteurs vers les différents centres d'intérêts du territoire.

DESCRIPTION

La méthodologie de travail consistera à :

- constituer un groupe de travail pour la collecte des données (photos, vidéos, témoignages) ;
- élaborer une liste des points incontournables autour de Montségur qui devront apparaître dans le guide ;
- identifier le fil conducteur du guide (scénario) ;
- constituer un comité de rédaction pour définir les messages à transmettre (recueil des témoignages, coordination, animation, relecture...) ;
- créer une ligne éditoriale / charte graphique du carnet ;
- identifier la stratégie de communication à mettre en œuvre ;
- définir une communication cohérente multisupport sur les bases du guide pour assurer la promotion du territoire.

Ce guide d'accueil serait distribué à la population locale. Il pourra être diffusé dans les commerces et services de proximité. La Communauté de Communes fera appel à un prestataire externe pour la conception graphique du carnet de voyage, et pour la réalisation de reportage photo.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibiliser aux enjeux de la biodiversité et des paysages.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire.
Fiche 5.6 : Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site.
Fiche 6.3 : Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de valorisation du Grand Site.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 1 : Faire connaître le patrimoine naturel et paysager exceptionnel du Grand Site, à travers de nouveaux outils d'expression et de connaissance croisée, avec la contribution de la population.



FICHE ACTION 5.5



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montségur : hall d'accueil du futur musée
Montségur
Bénaix : ancienne école du village

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et visiteurs
Nouveaux arrivants
Gestionnaires de démarches de valorisation
Universitaires

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ABF-UDAP
DDT
DREAL
ANA-CEN 09 / RNR Massif du Saint-Barthélemy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
CAUE de l'Ariège
Association UNESCO

STRUCTURES PILOTES

Commune de Bénaix
Commune de Montségur
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Coûts liés à la rénovation et l'aménagement des espaces
Coûts de fonctionnement selon les services proposés

PARTENAIRES FINANCEURS

Département Ariège (FDAL / DAME)
Région (DCP / DTT - GSO)
Etat (DREAL)
Europe (Programme LEADER Montagnes Ariégeoises)

CALENDRIER

2019/2024

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de visiteurs accueillis, participation et appropriation du projet par les habitants



Ancienne école, Bénaix



Vue depuis l'ancienne école sur la crête de Labajournière, Bénaix



Projet Montségur, musée



Schéma issu des ateliers du Pog.

CONTEXTE

L'élaboration du diagnostic et du programme d'actions a permis d'engager une dynamique de concertation et de co-construction de projet avec les habitants du territoire. La Communauté de Communes souhaite pérenniser cette implication locale qui s'est illustrée lors des différents rencontres (ateliers du Pog, éductour du périmètre, séminaire, réunion des rédacteurs...). Elle propose de créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site. A ce jour, deux espaces ont été pré-identifiés : l'ancienne école de Bénaix et le hall d'accueil du futur musée de Montségur.

OBJECTIFS

- ✓ Proposer des lieux de rencontres, d'échanges et de sensibilisation aux enjeux du Grand Site pour ancrer la démarche OGS sur le territoire.
- ✓ Créer un lieu hybride et mutualisé permettant différents usages.

DESCRIPTION

L'ancienne école de Bénaix pourrait devenir un nouveau lieu d'accueil du public. Sa requalification prévoit l'aménagement des locaux de la nouvelle mairie (bureaux, accueil et secrétariat) ainsi que la création d'un lieu de sensibilisation au paysage.

L'idée étant de convertir cet espace en une Maison des Paysages dont l'utilisation sera partagée entre la Réserve Naturelle Régionale, le Pays d'art et d'histoire, le CAUE et la Communauté de Communes. L'idée étant de faire vivre ce lieu avec une programmation partagée et à destination de divers public (scolaires, habitants, touristes). Les visiteurs pourront y trouver de l'information sur le territoire, ainsi que sur ses spécificités environnementales et paysagères.

Ce nouveau lieu d'accueil pourra recevoir des groupes de chercheurs, d'universitaires, d'associations, sur une période déterminée pour mener des travaux en lien avec l'environnement et le paysage. Il permettra aux différents organismes d'effectuer des permanences à destination des habitants pour les informer sur leur mission et pour accueillir des ateliers ou animations.

Il conviendra de déterminer précisément quels usages la collectivité, la commune et les structures partenaires souhaitent accorder à cet espace pour entreprendre une étude de faisabilité pour la requalification du bâtiment avec un appui technique par les services du CAUE.

Un espace consacré aux démarches de préservation et de valorisation sera également positionné dans le hall d'accueil du musée de Montségur. Des informations relatives au paysage, à l'environnement et à la biodiversité seront disponibles. Un renvoi entre le Musée et l'école des Paysage pourra être assuré.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ La réhabilitation de ces lieux permettra une préservation du patrimoine bâti.
- ✓ Utilisation de matériaux locaux et écologiques dans une volonté de performance énergétique.
- ✓ La sensibilisation des habitants et des scolaires sur les thématiques du paysage permettra une meilleure prise en compte de ces questions environnementales.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire.

Fiche 5.3 : Structurer et coordonner le pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards.

Fiche 6.1 : Structurer l'accueil du Grand Site.

Fiches 7.2 : Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 6 : Associer les habitants du territoire pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'événementiel.

FICHE ACTION 5.6



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Habitants du Pays d'Olmes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
ANA-CEN 09 / RNR Massif de St Barthélémy

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Événements visant à animer le réseau : 2 000 € HT
Création d'outils de communication dédiés : 1 000 € HT
Formations des acteurs : 12 000 € HT
Total : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

2020/2025 et plus

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre d'ambassadeurs engagés dans la démarche
Nombre « d'accompagnements » réalisés par les ambassadeurs



Exemple d'affiche pour le recrutement d'ambassadeurs



Réseau d'ambassadeurs albigeois



Participants lors de la balade du Paysage, juin 2018



Macaron du réseau des tuyauteurs en Ariège-Pyrénées

CONTEXTE

L'implication des habitants au cours de la phase de concertation a montré leur volonté de contribuer à l'amélioration de l'attractivité du territoire. Afin de soutenir cette mobilisation, créer une communauté d'ambassadeurs permettra à la fois de souder les habitants dans une démarche collaborative et de participer à l'enrichissement culturel et économique du territoire.

Les ambassadeurs assureront un rayonnement du Grand Site au-delà du territoire. Des notions de sensibilisation à l'environnement, notamment sur l'importance de la préservation des ressources et des paysages seront les messages à transmettre.

OBJECTIFS

- ✓ Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire chez les habitants et les ambassadeurs.
- ✓ Répartir les flux de visiteurs.
- ✓ Favoriser les échanges entre habitants en créant des événements variés.

DESCRIPTION

L'action consiste à créer une communauté d'ambassadeurs en se reposant sur les habitants impliqués du Grand Site et membres du Comité consultatif de l'OGS. L'élaboration d'une charte d'engagement permettra de définir le rôle des ambassadeurs et de lancer des campagnes de recrutement par voie de presse et réseaux sociaux.

Pour que cette communauté vive et s'inscrive dans le temps, au-delà de la mobiliser, il est nécessaire de la faire vivre, de la coordonner et de l'animer. Des temps d'échanges et de partages devront rythmer la vie de cette nouvelle entité.

Le réseau des ambassadeurs sera accompagné par la Communauté de Communes et des partenaires notamment pour poser un socle commun de connaissances autour de l'OGS et des démarches de valorisation existantes autour de Montségur. Ces temps de formation seront l'occasion de créer des moments conviviaux autour du Grand Site.

Des outils de « reconnaissance » pour favoriser la visibilité des ambassadeurs pourront être mis à leur disposition. Des kits d'information à diffuser (cartes sentiers, cartes-guides touristiques, programme des animations et liste des manifestations, programme « sensations », carnet de voyage et de découverte) seront distribués aux ambassadeurs-habitants ainsi que des outils dédiés à la diffusion de l'information (affiches).

Il est important de valoriser les ambassadeurs-habitants par le biais des réseaux sociaux et de mettre en valeur ces outils sur les sites dédiés (site internet de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme et de l'ADT Ariège Pyrénées) en insérant une rubrique « ambassadeurs ».

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibilisation du public aux enjeux paysagers et environnementaux du Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.4 : Créer un carnet de voyage de découverte du Grand Site.

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

Fiche 6.4 : Mettre en cohérence avec les enjeux du site, les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 6 : Associer les habitants du territoire pour une appropriation des enjeux de l'OGS et veiller à renforcer l'idée d'appartenance au territoire, à la fois par la sensibilisation, la communication et l'événementiel.



FICHE ACTION 5.7



AXE STRATÉGIQUE 5

Transmettre les valeurs identitaires du Grand Site par des outils de médiation

INTITULÉ DE L'ACTION

Diversifier l'offre par la création d'événements respectueux des valeurs du Grand Site

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Habitants du Pays d'Olmes et des Pyrénées Cathares
Visiteurs du château de Montségur

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Étude de faisabilité pour déterminer une programmation adaptée au site

PARTENAIRES FINANCIERS

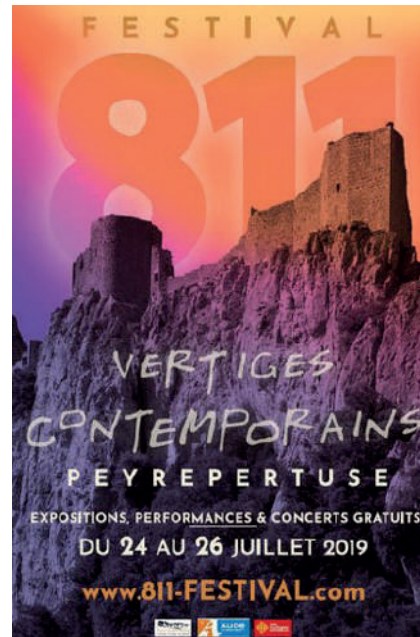
Département Ariège (DCSEP / DDTET)
Région Occitanie (DCP / DTT - GSO / MD)
Ministère de la Culture (DRAC)

CALENDRIER

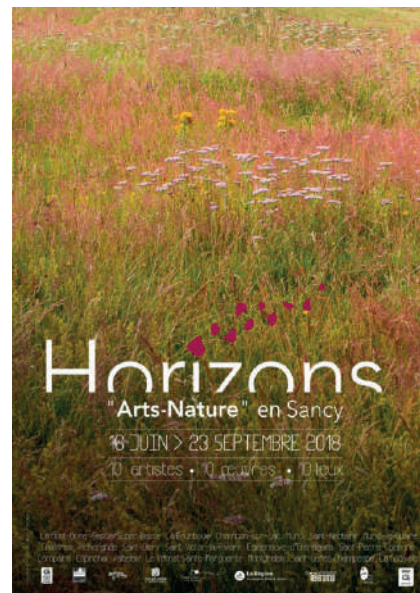
2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Fréquentation des événements
Reconduite des événements



Événements sur le site voisin de Peyrepertuse



Exposition dans le Puy-de-Dôme

CONTEXTE

Montségur accueille depuis quelques années un nombre décroissant de visiteurs. L'offre actuelle de services et l'absence de diversité en matière d'animations culturelles, ne permettent pas de voir évoluer le nombre de visite et de lisser la fréquentation touristique sur l'année.

Le site de Montségur, tout comme les Châteaux de Lastours, Peyrepertuse, Aguilar, Termes, Quéribus, et Puilaurens sont impliqués dans la candidature au patrimoine mondial de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». Ces sites, constituant un bien en série, accueillent pour certains des animations estivales de renommée qui contribuent au renforcement de l'économie du territoire.

OBJECTIFS

- ✓ Faire vivre le site de Montségur au-delà de la saison estivale.
- ✓ Proposer une animation reflétant les valeurs des Grands Sites de France.
- ✓ Susciter la (re)visite du site.
- ✓ Passer d'un calendrier « festif » à une programmation culturelle qualitative à l'image du château de Montségur.

DESCRIPTION

L'accueil d'un nouvel événement culturel sur le site de Montségur devra être mesuré et respecter le site et son environnement. Cet événement se voudra éphémère ou unique. Il sera associé au territoire de Montségur et à son histoire. Il sera un moyen de faire connaître le site mais aussi de proposer sa redécouverte.

Aujourd'hui, la politique associative et culturelle du territoire est riche et diversifiée. La rencontre de ces associations au sein du Comité Culturel permettra de réfléchir à l'événement que pourrait accueillir le site (thématiques, durée de la manifestation, fréquence). Cette cellule de coordination réalisera un inventaire-audit pour évaluer la notoriété des manifestations environnantes.

Ces événements pourront être un moyen d'animer l'arrière saison touristique. Il conviendra préalablement de traiter la compétence « Culture » ou du moins de la clarifier dans les statuts.

Depuis 13 ans, le Massif du Sancy, situé dans le département du Puy-de-Dôme et qui accueille un Grand Site de France, met à l'honneur son immense richesse naturelle lors de l'événement Horizons.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Veiller au respect du site dans le cadre de l'organisation de nouveaux événements.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire.

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 9 : Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.



AXE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet



6.1 Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur



6.2 Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement



6.3 Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de développement du Grand Site



6.4 Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale, et internationale



6.5 Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les valeurs du Grand Site et les objectifs de fréquentation / Projet Montségur

FICHE ACTION 6.1



AXE STRATÉGIQUE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Structurer l'accueil du Grand Site / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Visiteurs du Grand Site de Montségur

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ABF-UDAP
DREAL
DDT
DCSEP / DDTET - Département Ariège
Région Occitanie
DRAC
Préfecture de l'Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Bâtiment relais : 550 000 € HT
Musée : 2 300 000 € HT
Muséographie : 500 000 € HT
Total : 3 350 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

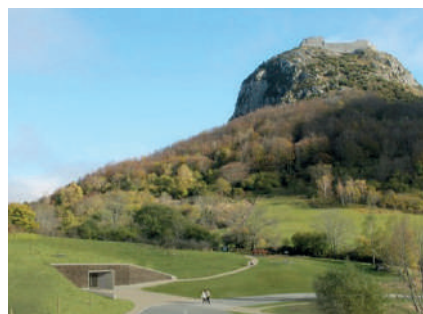
Département Ariège (DCSEP/DDTET)
Région Occitanie (DCP / DTT - GSO)
Etat (DETR / Ministère de la Culture / CPER 2021 / 2027)
Europe (PO FEDER 2021-2027)

CALENDRIER

2018/2023

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Réalisation des aménagements
Appropriation positive des lieux par les habitants
Fréquentation croissante des espaces d'accueil



Bâtiment relais en pied de Pog - B. Quirot et associés



Projet de Musée remplaçant l'ancienne école de Montségur - B. Quirot et associés



Musée de Montségur



Grelots (bronze), Musée de Montségur

CONTEXTE

Le bâtiment relais au « pied du pog » et le musée de Montségur ont été à l'origine de l'Opération Grand Site (OGS) de Montségur, validée par le Ministère de l'Environnement en novembre 2016. Ces deux aménagements permettront d'offrir un meilleur accueil sur le site. L'OGS se positionne comme l'outil qui permettra de canaliser les flux de fréquentation engendrés par les aménagements en pied de Pog et au cœur du village.

OBJECTIFS

- ✓ Renforcer l'attractivité touristique du territoire.
- ✓ Mieux répondre aux attentes de la clientèle et opérer un effet de levier sur de nouvelles clientèles.
- ✓ Atteindre un niveau de qualité d'accueil à la hauteur de la renommée d'un Grand Site de France.
- ✓ Canaliser et répartir les flux de visiteurs sur le territoire d'influence du Grand Site.

DESCRIPTION

Le premier volet des travaux du projet Montségur consiste à construire un bâtiment relais au pied du Pog, à intégrer mieux le parking à son environnement et à aménager les cheminements reliant le château au village.

Les fonctionnalités principales du bâtiment sont :

- d'accueillir les visiteurs ;
- de délivrer les billets d'accès au château pour ceux qui souhaitent gravir le pog ;
- de fournir de l'information touristique ;
- de mettre à disposition des toilettes et un point d'eau.

Le permis de construire du bâtiment a été accordé en février 2019. Le projet est actuellement en phase d'Avant-Projet Définitif (APD). L'engagement des travaux est prévu pour l'année 2020.

Le second volet du projet Montségur concerne la création du musée en lieu et place de l'ancienne école. Le futur musée d'une surface de 1000m² se verra attribué les fonctions suivantes :

- hall d'accueil / billetterie ;
- boutique ;
- exposition permanente autour de 450m² ;
- exposition temporaire ;
- salle de conférence d'une capacité d'accueil de 60 à 80 personnes ;
- salle équipée pour les ateliers pédagogiques ;
- bureaux et locaux du personnel ;
- locaux techniques pour la maintenance ;
- réserve des collections.

L'espace d'accueil du musée de Montségur abritera différents espaces scénographiés qui permettront aux visiteurs de mesurer l'éventail des possibilités touristiques disponibles en Pyrénées Cathares. Ce hall des découvertes invitera à la découverte du périmètre d'influence du Grand Site grâce à un aperçu des productions artisanales locales au sein de la boutique.

Dans l'équipe de Maîtrise d'œuvre, c'est le cabinet AKIKO qui est en charge de la muséographie. Le projet de Musée est en phase Avant-Projet Sommaire (APS).

Le Projet scientifique et culturel établit :

- un axe fort : l'histoire de Montségur ;
- une exposition permanente déclinée en module :
 - module 1 : Montségur avant Montségur ;
 - module 2 : Hérésie et dissidences, le catharisme en Europe ;
 - module 3 : Montségur, un castrum cathare dans l'histoire (1209-1244) ;
 - module 4 : La reconstruction de la forteresse et l'émergence d'un nouveau Montségur ;
 - module 5 : la redécouverte du site et la construction d'un imaginaire cathare ;
- des priorités au niveau des publics visés en lien avec le Pôle éducatif :
 - les scolaires ;
 - les publics étrangers (+ 10%) ;
 - les groupes (séniors, scolaires)
 - les séniors en individuel ;
 - les jeunes adultes ;
 - la clientèle familiale ;
 - les randonneurs itinérants ;
- des objectifs chiffrés : de passer à moyen terme de 43 000 à environ 70 000 visiteurs payants Château / Musée.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibiliser des habitants et des visiteurs aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.

Fiche 6.4 : Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale.

Fiche 8.2 : Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée de Montségur.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 12 : Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire.

FICHE ACTION 6.2



AXE STRATÉGIQUE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Communes de l'OGS
Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Propriétaires d'hébergements touristiques
Gestionnaires d'hébergements
Porteurs de projets

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
CAUE Ariège
CCI de l'Ariège
Université Toulouse Jean Jaurès (Antenne de Foix)

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Formation et animation : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

2020/2022 : Formation des professionnels et propriétaires
2022/2025 : Accompagnement des projets

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de professionnels participants aux formations
Nombre de professionnel appliquant les mesures destinées à l'amélioration de leur hébergement



Gîte du Rasteille, Fougax-et-Barrineuf



Domaine de Baylesse, St-Jean-d'Aiguës-Vives



Hôtel Costes, Montségur



Camping La Taillade, Fougax-et-Barrineuf

CONTEXTE

Le tissu d'hébergements (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, hôtels, camping) à destination des individuels semble adapté aux volumes de clientèles accueillies. Toutefois, le périmètre de l'OGS, à l'image du Pays d'Olmes, souffre d'une carence en structures hôtelières autorisant l'accueil de groupes. Une exigence de minimum 25 chambres individuelles de niveau d'équipement identique est requise pour l'accueil de groupe.

L'éloignement de l'offre locative d'hébergement constitue un manque à gagner pour le territoire du Pays d'Olmes. Les autocaristes s'orientent vers les villes satellites de Mirepoix, Foix et Tarascon à équidistance de Montségur (environ 50 minutes en autocar) pour loger les groupes de visiteurs. En moyenne, les groupes s'immobilisent tout au plus une demi-journée pour ensuite rejoindre les villes de Carcassonne et Toulouse, bassins émetteurs importants, mais situés à deux heures environ en bus.

OBJECTIFS

- ✓ Fixer les touristes sur le territoire pour répercuter les retombées économiques au-delà du village de Montségur.
- ✓ Augmenter le nombre de lits touristiques qualifiés pour les randonneurs et les groupes.
- ✓ Améliorer la qualité et l'offre hébergement.

DESCRIPTION

Le maintien des hébergements existants à Montségur s'avère primordial pour les utilisateurs du sentier cathare. Le déploiement d'un maillage d'étapes, situé à proximité du sentier principal, permettrait de pallier à la problématique de logement.

Sur la base du travail de recensement des hébergements touristiques engagé par l'Office de Tourisme du Pays d'Olmes, et sur le diagnostic réalisé par un groupe d'étudiant au 1^{er} trimestre 2020 il conviendra dans un premier temps de sensibiliser les hébergeurs et dans un deuxième temps de les accompagner dans la modernisation ou l'adaptation de leur bien immobilier.

La première phase consistera à accompagner les propriétaires d'hébergement dans des démarches qualité ou de labellisation. Cette phase permettra d'adapter et de moderniser l'offre d'hébergement existante.

La seconde phase portera sur l'accompagnement d'initiatives privées pour la création ou la rénovation d'hébergements en capacité d'accueillir des groupes.

Pour répondre à la phase 1 visant à conforter l'offre d'hébergements et à la qualifier il conviendra :

- de réaliser un état des lieux de l'offre d'hébergements marchands qualifiés ainsi que l'offre non qualifiée mobilisable ;
- d'inciter les propriétaires à intégrer des démarches qualité et/ou label (véritable garantie pour le client) ;
- de sensibiliser les professionnels en organisant des temps de rencontre sur les thématiques de labellisation ;

- accompagner les propriétaires ou gestionnaires sur le développement d'une offre de services adaptés aux différents types de clientèles ;
- de mettre en place des mesures incitatives (exemple : accès à des formations...);
- de créer un référentiel interne pour assurer un accueil qualitatif des familles.

Pour accompagner les initiatives privées il conviendra de :

- de poser le cadre et les niveaux d'intervention des collectivités ;
- de mettre en place des réunions d'informations pour susciter l'intérêt des participants ;
- de recenser le potentiel en bâtiments disponibles et estimer les coûts de rénovation ;
- d'informer de la volonté du territoire de soutenir des porteurs de projets en matière d'hébergements touristiques ;
- d'accompagner les acteurs souhaitant s'engager dans une démarche de valorisation de leur bien.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Moderniser les hébergements en faisant appel à des méthodes de l'éco-construction.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.6 : Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site.
Fiche 6.3 : Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de valorisation du Grand Site.
Fiche 7.4 : Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres bourgs.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 11 : Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.

FICHE ACTION 6.3



AXE STRATÉGIQUE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet
INTITULÉ DE L'ACTION

Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de valorisation du Grand Site

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Prestataires touristiques

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO
Pays d'art et d'Histoire des Pyrénées Cathares

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Office de tourisme du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Coûts de la formation et coûts liés à l'organisation de la rencontre : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de professionnels formés
Satisfaction des professionnels (enquêtes)



Ateliers du séminaire OGS – 05 décembre 2018



Atelier des Saules, Bélesta



Usine de fabrication de la limonade de Fontestorbes



Musée du Textile et du peigne en corne

CONTEXTE

Les prestataires touristiques du Pays d'Olmes sont nombreux et interviennent dans plusieurs domaines : hébergement, activité sportive, activité culturelle, restauration, artisanat.

La qualité du séjour des visiteurs va être influencée par sa perception de l'harmonie touristique du territoire. Par exemple, au-delà du confort d'un hébergement, le degré d'équipement, les services à disposition et la qualité d'accueil vont impacter la qualité globale de son séjour. Cette action vise principalement à former les prestataires des territoires aux enjeux de l'Opération Grand Site pour qu'ils puissent se positionner comme des relais des valeurs de Grand Site. Elle permettra également de mettre en place des cycles de formations sur des thématiques diverses.

OBJECTIFS

- ✓ Proposer aux prestataires différents cycles de formation visant notamment à leur donner toutes les clefs de compréhension des enjeux de l'OGS.
- ✓ Instaurer une dynamique de travail collectif et partagé.

DESCRIPTION

L'élaboration d'un plan de formation permettra aux prestataires touristiques du Pays d'Olmes de recevoir des offres de formations pour qu'ils puissent adapter leur activité aux nouvelles tendances des clientèles cibles (randonneurs, familles, groupe).

Deux cycles de formation seront proposés : le premier s'adressera aux professionnels des offices de tourisme, du PAH et à l'ADT et le second aux professionnels du territoire.

Les personnels de l'Office de tourisme

Thématiques des cycles et sessions de formation :

- Cycle 1 : savoir parler de l'OGS, son histoire, son environnement ;
- Cycle 2 : mieux accueillir et conseiller. Ce cycle sera décliné selon les cibles familles, clientèles étrangères, randonneurs, cyclotouristes...

Les modules spécifiques pour le personnel de l'office de tourisme intégreront, au-delà de la connaissance de l'offre qualifiée, un volet sur les « modes de communication adaptés aux clientèles accueillies ».

Les professionnels du territoire

Les thématiques des cycles et sessions de formation seront choisies avec les prestataires. Ci-après les propositions suivantes sont identifiées comme étant prioritaires :

- Cycle 1 : savoir parler de l'OGS, son histoire, son environnement ;
- Cycle 2 : mieux accueillir et conseiller. Ce cycle sera décliné selon les cibles familles, clientèles étrangères, randonneurs, cyclotouristes ;
- Cycle 3 : formation sur les démarches qualité ;
- Cycle 4 : identifier et partager les nouvelles tendances ;
- Cycle 5 : favoriser la création de produits communs autour de Montségur ;
- Cycle 6 : animation numérique du territoire pour faciliter l'appropriation des outils numériques.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibiliser les prestataires aux enjeux environnementaux de l'OGS.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.4 Créer un carnet de voyage et de découverte du Grand Site.

Fiche 5.6 : Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 11 : Qualifier l'offre « Autour de Montségur » en la structurant à l'échelle du périmètre OGS et de l'intercommunalité.

FICHE ACTION 6.4



AXE STRATÉGIQUE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet
INTITULÉ DE L'ACTION

Mettre en cohérence avec les enjeux du site les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité
Territoire des Pyrénées Cathares

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et visiteurs du Pays d'Olmes
Institutionnels et techniciens œuvrant sur le territoire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Pays d'art et d'Histoire des Pyrénées Cathares
ANA-CEN09 / RNR Massif de Saint Barthélémy
Département Ariège
Département Aude
Région Occitanie
Association Mission Patrimoine Mondial

STRUCTURES PILOTES

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Coûts liés à l'organisation des rencontres visant à sensibiliser les acteurs

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

Depuis 2016
2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Taux d'appropriation et de connaissance de la démarche par les visiteurs, les habitants, et les acteurs œuvrant pour le territoire



Mission d'inspection générale visant à vérifier l'articulation du projet Montségur 2020 et de l'Opération Grand Site, juillet 2017



Visite à Montségur en présence des élus audois dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, septembre 2017



Présentation de la feuille de route 2018-2025 des projets de développement touristique en Pays d'Olmes

CONTEXTE

Le territoire de Montségur fait l'objet de nombreuses démarches de valorisation dont les objectifs ne sont pas toujours connus du grand public.

Les enquêtes réalisées par le bureau d'études Traces TPI au cours de l'été 2018, auprès d'un échantillon de 400 personnes montrent que seuls 36% des interrogés connaissaient le label Grand Site Occitanie attribué en janvier 2018 au site de Montségur. Seuls 14% des interrogés étaient informés que le site de Montségur candidatait au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour finir, 79% des personnes interrogées ne connaissaient pas la démarche des Grands Sites de France et ce qu'elle impliquait.

Parmi les démarches de préservation existantes sur le site de Montségur, nous retrouvons :

- La candidature « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- La démarche Grand Site de France (GSF) ;
- La démarche Grand Site Occitanie (GSO) ;
- La Réserve Naturelle Régionale du massif du Saint Barthélémy (RNR) et sa Maison de la réserve ;
- Le label Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares (PAH) ;
- Le label Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature (TEN).

OBJECTIFS

- ✓ Faire rayonner le territoire et transmettre aux habitants et aux visiteurs les valeurs qu'il défend.
- ✓ Sensibiliser le grand public et tous les acteurs œuvrant sur le territoire aux démarches de valorisation.

DESCRIPTION

Pour atteindre les objectifs de cette action, la méthodologie de travail envisagée s'étalonne autour des étapes suivantes :

- constitution d'un groupe de travail avec les référents de chaque démarche ;
- définir les messages à transmettre en montrant l'articulation et la complémentarité de chaque démarche ;
- élaborer et mettre en place un cycle d'animations visant à sensibiliser aux enjeux de chaque démarche. Par exemple : organisation d'une 1/2 journée de présentation-formation d'une des démarches sur le terrain, organisation de rencontre plus générale sur la thématique des labels... ;
- définir les outils et moyens de médiation à privilégier ;
- aménager des espaces pour faciliter l'appropriation des démarches de valorisation.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Faciliter l'appropriation des enjeux paysagers en environnementaux relatifs aux démarches de valorisation existantes.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le service culturel du territoire.
Fiche 5.5 : Créer des lieux de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de préservation du Grand Site.
Fiche 5.6 : Créer un réseau d'ambassadeurs pour promouvoir les valeurs du Grand Site
Fiche 6.3 : Former les professionnels du tourisme aux enjeux de préservation et de développement du Grand Site.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 13 : Mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.



FICHE ACTION 6.5



AXE STRATÉGIQUE 6

Structurer et qualifier l'accueil et les conditions de visite du Grand Site en projet
INTITULÉ DE L'ACTION

Réorganiser l'accueil, la médiation et la promotion du site en accord avec les valeurs du GS et les objectifs de fréquentation / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et visiteurs du territoire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN 09 / RNR Massif du St Barthélémy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
Département Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

-

PARTENAIRES FINANCEURS

CGET / Ministère de la Culture / Atout France –
AAP « Réinventer le patrimoine »

CALENDRIER

En lien avec les aménagements du projet
« Montségur 2020 »

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Fonctionnement optimal du site
Evolution du nombre d'entrée au musée / au château
Evolution du nombre de visites guidées notamment en langues étrangères



Chemin d'accès au château de Montségur

CONTEXTE

Le projet Montségur, la candidature UNESCO et l'Opération Grand Site de France, encouragent la Communauté de Commune du Pays d'Olmes à repenser la gestion globale du site.

Aujourd'hui, le site de Montségur n'exerce pas suffisamment son rôle de locomotive pour le développement économique du territoire. La baisse de fréquentation du château et du musée incite la collectivité à anticiper le futur fonctionnement du Grand Site, dont la fréquentation risque de croître après l'aboutissement des démarches de valorisation.

Pour tenter d'anticiper le futur fonctionnement du site, la collectivité a candidaté en novembre 2019 à l'Appel à Projets « Réinventer le patrimoine » coordonnée par Atout France avec l'appui du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et du Ministère de la Culture.

OBJECTIFS

- ✓ Anticiper le futur fonctionnement du site de Montségur.
- ✓ Optimiser les conditions de visite du Grand Site.
- ✓ Développer la fréquentation des sites satellites.
- ✓ Lisser les flux touristiques tout au long de l'année.

DESCRIPTION

Trois hypothèses de volume de visiteurs ont été fixées : 50 000, 70 000, 90 000. Pour chacune d'entre elles, les conditions d'accueil des visiteurs, les ressources humaines et les coûts de fonctionnement devront être adaptés et anticipés.

Optimiser les conditions d'accueil des visiteurs

- Augmenter la fréquence des visites guidées au château ;
- Proposer une meilleure fréquence de visites guidées en langues étrangères (GB/ES) ;
- Redéfinir les périodes d'ouverture et les plages horaires ;
- Proposer des animations / visites thématiques au musée et au château à destination des différentes cibles (famille, adultes, groupes adultes, groupes scolaires) ;
- Mettre en place des outils de médiation (type audioguides, réalité augmentée) en plusieurs langues (F/GB/ES/D/NL) avec différents niveaux de lectures ;
- Créer un programme d'animations pour rythmer l'année et susciter de nouvelles visites ;
- Réaliser un ciblage prioritaire des clientèles de proximité (excursion et courts séjours) pour remplir les ailes de saison.

Adapter les ressources humaines à une montée en puissance

- Mettre en place une direction administrative du site ;
- Transmettre le savoir détenu par le guide du château à d'autres guides ;
- Recruter des guides anglophone et hispanophone sur des périodes plus longues ;

- Proposer au personnel en place d'étendre ses compétences par la mise place de cycle de formation sur :
 - L'accueil ;
 - Les langues étrangères ;
 - La commercialisation notamment vis-à-vis des groupes ;
 - La gestion de la boutique ;
 - La communication : relations presse, outils numériques (site web, réseaux sociaux) ;
 - L'animation.

Des coûts de fonctionnement adaptés aux hypothèses

Les coûts de fonctionnement et de maintenance, des équipements, du bâti, gros entretien et nettoyage doivent être étudiés au regard :

- des surfaces projetées (bâtiment relais et musée),
- des périodes d'ouverture,
- du nombre de personnels affectés.

Les partenariats techniques permettront de déployer un nombre plus important d'actions pour des coûts raisonnés (appui de l'ANA-CEN09 RNR Massif de Saint-Barthélemy et du PAH).

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibilisation aux enjeux de préservation du Grand Site

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 9.1 : Ingénierie et coordination.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 12 : Assurer un accueil de qualité, tant au château qu'au musée, en cohérence avec le parcours des visiteurs et les flux de clientèle sur le territoire

AXE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants



7.1 Etudier l'opportunité de proposer des services ambulants



7.2 Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle



7.3 Mettre en oeuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine



7.4 Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs



7.5 Requalifier les friches en résidences d'artistes et lieux de diffusion culturelle - Friche Bernadou

FICHE ACTION 7.1



AXE STRATÉGIQUE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

INTITULÉ DE L'ACTION

Etudier l'opportunité de proposer des services ambulants

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et résidents touristiques

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADT Ariège
CCI de l'Ariège
CIAS du Pays d'Olmes

STRUCTURES PILOTES

Communauté des Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Achat du véhicule arpenteur et du matériel nécessaire à son aménagement : 30 000 €
Fonctionnement : 1 ETP / an

PARTENAIRES FINANCIERS

Département Ariège (FDAL)
État (DETR)

CALENDRIER

Etude d'opportunité : 2022
Mise en service : 2023

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Fréquentation et utilisation du service



Exemple de point multiservice



Office de tourisme mobile du territoire Flandres Lys



Point info de Fontestorbes, été 2019



Exemple de camion mobile

CONTEXTE

Les villages du périmètre de l'OGS accueillent pour la plupart des petites activités commerciales (hébergement, restauration, petite épicerie). Toutefois, les habitants, tout comme les visiteurs (excursionnistes, cyclistes et randonneurs), déplorent l'absence de services de proximité variés et ouverts toute l'année.

En parallèle, les habitants souhaitent maintenir les services du quotidien dans leur village.

OBJECTIFS

- ✓ Mise en place d'un service ambulant pour diversifier les activités commerciales et faciliter l'accès aux services du quotidien dans les villages excentrés du bassin de vie.
- ✓ Promouvoir le territoire dans une vitrine ambulante (produits agricoles, animations touristiques...).
- ✓ Revitaliser les villages et encourager l'installation de nouveaux habitants.

DESCRIPTION

Cette action vise à proposer un service ambulant d'informations et de services.

La première étape consiste à en vérifier la pertinence. Un comité technique aura pour mission de vérifier les prestations nécessaires à offrir dans ce service ambulant : bibliothèque, épicerie, information générale sur le territoire (événements, activités touristiques), distribution de paniers bio et locaux, accès numérique, informations sociales.

La deuxième étape consistera à définir les conditions de réalisation et de mise en œuvre de ce service (investissements et fonctionnement), le rythme, les fréquences de passages, les haltes et plus largement le circuit à parcourir.

Le service ambulant disposera d'une offre multi-services et se déplacera sur le territoire pour faciliter l'accès aux services du quotidien à des personnes isolées. Différents circuits et boucles de déserte seront proposés.

Pendant la saison estivale, ce camion peut se convertir en un ambassadeur du territoire et arpenter les marchés et/ou les places des villages pour promouvoir les animations du programme « Sensations » (mise en scène, affichage, action flash sur l'espace public).

Pour optimiser ce service, le véhicule pourra être mis à disposition des collectivités ou associations dans le cadre d'organisation d'événements ponctuels. Par exemple, il pourra être mis à disposition de l'Office de tourisme du Pays d'Olmes pour créer un point d'information mobile au plus proche des sites touristiques et de ses habitants.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Sensibiliser les habitants à leur territoire et aux démarches de valorisation existantes.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 8.2: Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée de Montségur.

TYOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 7 : Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.



FICHE ACTION 7.2



AXE STRATÉGIQUE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

INTITULÉ DE L'ACTION

Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes du périmètre avec une priorité pour les villages de Montségur et Montferrier

PUBLICS CIBLÉS

Habitants

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté des Communes du Pays d'Olmes CAUE de l'Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE de l'Ariège
UDAP – ABF
DDT de l'Ariège
CCI de l'Ariège
CMA de l'Ariège

STRUCTURES PILOTES

CAUE de l'Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

Rédaction du guide et coordination de l'action réalisés en interne par le CAUE

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

2023/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de demande d'accès au guide-répertoire
Nombre de chantiers débutés grâce à ce réseau,
Application et respect des bonnes pratiques et réglementations en vigueur



Maison traditionnelle à Fougax-et-Barrineuf



Village de Montségur - janvier 2019



Guides mis à disposition par le CAUE de l'Ariège



Chemin d'accès aux ruines du château, Montferrier - Juin 2019

CONTEXTE

Les villages Pays d'Olmes témoignent d'une singularité qui contribue à l'image et l'identité du territoire et qui mérite d'être préservée. Toutefois des constructions peuvent ne pas toujours correspondre entièrement à la réglementation en vigueur. Les règles édictées dans les documents d'urbanisme, parfois méconnues, peuvent être perçues comme étant contraignantes. Les habitants ne connaissent pas toujours leur existences et la manière de procéder pour s'assurer du respect de leur nouvel aménagement.

Parallèlement, il n'existe pas de référentiel d'artisans de l'écoconstruction ou de la construction traditionnelle sur lequel pourraient s'appuyer les habitants pour entreprendre leurs travaux. Le territoire, et plus largement, le département de l'Ariège disposent d'un vivier d'artisans du bâtiment, qui travaillent de manière traditionnelle. En 2015, l'Insee comptabilise 28 entreprises de la construction dans les communes concernées par l'OGS. Dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) portée par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, 70% des travaux ont été réalisés par des entreprises locales.

OBJECTIFS

- ✓ Assurer le respect des règles architecturales en cohérence avec les spécificités de l'habitat, du patrimoine et du paysage environnant.
- ✓ Sensibiliser les habitants et les commerçants autour de la préservation de leur patrimoine architectural.
- ✓ Créer un référentiel des artisans de la construction traditionnelle et de l'éco-construction.
- ✓ Permettre une formation et une montée en compétence des artisans locaux.

DESCRIPTION

L'action consiste à construire avec les habitants et commerçants un guide pratique sur l'architecture locale. La co-construction semble un bon moyen de réunir les villageois et pour faciliter l'assimilation de la réglementation.

Dans un premier temps il conviendra d'associer à un groupe de travail les intervenants partenaires (CAUE, ABF) qui pourront réaliser un premier travail de vulgarisation de la réglementation actuelle. L'inventaire des bonnes et mauvaises pratiques sur le terrain OGS, permettra d'illustrer les propos et d'engager une première prise de conscience de la part des participants.

Une réunion publique permettra de transmettre les notions d'esthétisme attendues. Réunir les intervenants est un moyen d'échanger et de montrer qu'une intervention chez soi, aura également un impact chez le voisin. Des exemples concrets d'aménagement (avant/après) seront présentés en précisant leur coût et les moyens de leur mise en œuvre.

Ce même groupe de travail élaborera le guide illustré qui sera distribué à la population et aux nouveaux arrivants. Ce dernier devra être didactique, référencant notamment les bonnes

pratiques et des exemples très concrets de mise en application. Le guide ou mode d'emploi sera téléchargeable gratuitement sur le site de la CCPO.

Associé à ce dernier, un travail de recensement des artisans du territoire travaillant selon des méthodes traditionnelles de l'écoconstruction sera réalisé.

En lien avec la Chambre des Métiers, une réunion d'information à destination des artisans du bâtiment permettra de présenter la démarche et ses objectifs. Cette rencontre sera le moyen de constituer un collectif d'artisans qui pourrait potentiellement répondre aux critères du guide. En fonction des règles d'urbanisme existantes, un cahier des charges sera établi pour déterminer les critères d'éligibilité à ce réseau. Les artisans qui ne répondent pas à ces critères mais qui projettent d'y adhérer seront accompagnés dans leur transition (formation, accompagnement administratif...). Les différentes règles d'urbanisme, prescriptions architecturales et environnementales seront présentées et expliquées à l'ensemble des artisans intéressés. Une sensibilisation à ces techniques pourrait faire l'objet d'une formation ponctuelle au CFA de Foix.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Les règles d'urbanisme tendront à un plus grand respect de l'environnement à travers l'utilisation de matériaux locaux et naturels qui respectent la cohérence paysagère du site et sont moins énergivores.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 4.4 : Minimiser l'impact visuel de la signalétique.
Fiche 7.3 : Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine.
Fiche 7.4 : Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 8 : Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.

FICHE ACTION 7.3



AXE STRATÉGIQUE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

INTITULÉ DE L'ACTION

Mettre en œuvre des chantiers écoles sur le petit patrimoine

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montferrier, Bénaix, Bélesta, Fougax-et-Barrineuf, Montségur

PUBLICS CIBLÉS

Habitants

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Communes accueillant le chantier école

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE de l'Ariège
CMA de l'Ariège
CFA de Foix
UDAP – ABF
DREAL Occitanie
DDT de l'Ariège
Associations locales
Collectifs déjà constitués dans les villages de l'OGS

STRUCTURES PILOTES

Communauté des Communes du Pays d'Olmes
Communes accueillant le chantier école

DÉTAILS DES DÉPENSES

Achat du matériel, achat des matières premières, coût des interventions des professionnels, logements de participants et des formateurs : 50 000 € HT / chantier.

PARTENAIRES FINANCEURS

Etat (DREAL)
Fondation du patrimoine

CALENDRIER

2022/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de participants
Nombre de chantiers école réalisés
Succès du chantier : satisfaction des participants, organisation d'autres chantiers.



Illustration du travail réalisé par le collectif de bénévoles le long du canal à Bélesta - Juin 2019



Moment convivial lors de la toute 1^{ère} édition de la journée citoyenne à Montferrier - Juin 2019



Illustration schématique autour du site de Fontestorbes



Bélesta, revalorisation du petit patrimoine, juin 2019

CONTEXTE

Sur le territoire OGS, plusieurs bâtiments et éléments du petit patrimoine nécessitent des travaux de rénovation et de réhabilitation parfois importants. Des collectifs de bénévoles se sont constitués dans les villages de l'OGS et œuvrent en ce sens. Certaines interventions requièrent des connaissances précises et spécifiques afin de permettre une rénovation harmonieuse en accord à la fois avec le bâti traditionnel du village et aussi avec les documents d'urbanisme. Le coût de ces travaux peut s'avérer important à porter pour les petites communes c'est pourquoi les chantiers écoles se présentent comme un bon compromis.

OBJECTIFS

- ✓ Améliorer la qualité de vie dans les villages en rénovant et réhabilitant le petit patrimoine.
- ✓ Rassembler les habitants d'un village autour d'un projet commun pour créer du lien social.
- ✓ Favoriser les nouvelles rencontres et l'échange de connaissances en organisant des moments conviviaux (conférences thématiques sur des questions d'urbanisme rencontrées localement).
- ✓ Limiter les coûts de rénovation et de réhabilitation.

DESCRIPTION

L'action se déclinera selon les phases suivantes :

Identifier cinq secteurs d'intervention prioritaires :

- Montferrier (vestiges du château) ;
- Bénaix ;
- Bélesta (canal, ...) ;
- Fougax-et-Barrineuf (petit patrimoine : fontaine...) ;
- Montségur (murailles du château).

Créer un comité organisateur et coordinateur regroupant :

- les élus référents à l'urbanisme ;
- les techniciens partenaires spécialisés en urbanisme ;
- les équipes techniques des communes et de la Communauté de Communes ;
- les associations locales (exemple : Empreintes à Fougax-et-Barrineuf) ;
- les représentants de la population du comité consultatif OGS.

Le comité sera chargé de déterminer la méthodologie d'intervention avec pour objectif de réaliser un chantier chaque été pendant cinq ans. Après avoir parcouru le périmètre et identifié les lieux précis susceptibles d'accueillir un chantier école, le comité et les municipalités présenteront le projet aux habitants pour évaluer le potentiel d'adhésion. Le comité devra également contacter les associations porteuses de chantier école pour connaître les conditions d'éligibilité.

Les lieux d'accueil de ces manifestations devront répondre à certains critères ou du moins faire en sorte d'accueillir les bénévoles dans les meilleures conditions comme la possibilité de logement des participants sur place (camping, hébergements chez l'habitant, salle pour se restaurer et/ou s'abriter en cas de pluie...).

Le chantier devra avoir lieu pendant les vacances scolaires de printemps ou d'été pour permettre aux habitants d'y participer. Au-delà, du simple acte de (re)construire, il devra transmettre aux participants une connaissance du territoire, de son histoire, sa culture, sa gastronomie, ses savoir-faire traditionnels et son patrimoine naturel.

Avant la réalisation du premier chantier école, un premier travail expérimental d'ouverture de sentiers avec l'installation de bancs à des endroits stratégiques permettra d'enclencher le travail partenarial du comité et de calibrer la bonne échelle d'intervention.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Ces chantiers permettront la réhabilitation de savoir-faire ancestraux grâce à l'utilisation de matériaux locaux et traditionnels, le tout dans le respect de l'environnement.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 1.2 : Réinvestir les cheminements pédestres et les valoriser par le biais de supports d'interprétation.

Fiche 7.2 : Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et références les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle.

Fiche 7.4 : Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centres-bourgs.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 7 : Améliorer la qualité de vie des habitants et faciliter l'accès aux services et commerces de proximité.

FICHE ACTION 7.4



AXE STRATÉGIQUE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

INTITULÉ DE L'ACTION

Accompagner la réalisation d'études de faisabilité de rénovation de bâtiments vacants dans les centre-bourgs

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes du périmètre

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Propriétaires de bâtiments vacants
Agences immobilières

MAÎTRISE D'OUVRAGE

CAUE de l'Ariège

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE de l'Ariège
UDAP – ABF
DDT de l'Ariège
DREAL Occitanie

STRUCTURES PILOTES

CAUE de l'Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

-

PARTENAIRES FINANCEURS

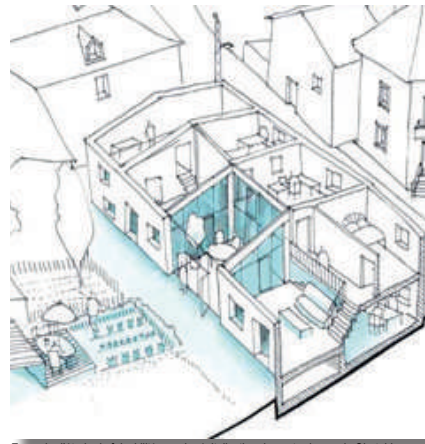
CAUE de l'Ariège

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre d'étude de faisabilité menées
Nombre de bâtiments vendus
Nombre de chantiers débutés



Exemple d'étude de faisabilité pour la revitalisation du centre-bourg de Chateldon (Puy-de-Dôme)



Village de Montferrier – Juin 2019



Bâtiments inoccupés dans le périmètre

CONTEXTE

Dans les communes du territoire OGS, un grand nombre de maisons vides subsistent et se détériorent avec l'action du temps. Certaines sont en vente depuis plusieurs années à des prix parfois modiques. L'offre disponible en logement est bien plus importante que la demande. Les candidats à l'achat sont parfois limités par le coût prévisionnel des travaux qu'ils ne savent pas toujours estimer ainsi que par les règles d'urbanisme qui ne sont pas toujours compréhensibles.

OBJECTIFS

- ✓ Revitaliser les centres-bourgs et embellir les villages.
- ✓ Accompagner les propriétaires pour faciliter la rénovation d'habitations délabrées et la vente des biens immobiliers.
- ✓ Attirer de nouveaux habitants sur le territoire.

DESCRIPTION

L'intervention concernera essentiellement les bâtiments vacants depuis plus de 10 ans dans les centres-bourgs des villages de l'OGS.

Le CAUE de l'Ariège accompagne les particuliers dans les démarches de rénovation des « hébergements de caractère ». En s'inspirant de ce dispositif, les futurs acquéreurs se verront proposer un projet clef en main.

Les études de faisabilité seront menées sur les bâtiments dont l'emplacement et la qualité architecturale ont été jugés attractifs. Les propositions de réhabilitation pourront être envisagées pour le privé ou à des fins touristiques.

Ces études permettront aux futurs habitants de se projeter dans un édifice qui correspond aux attentes contemporaines. Dans les études de faisabilité, seront intégrées des exigences en terme de qualité thermique et d'utilisation de matériaux naturels et locaux.

Il est important de travailler en lien avec les agences immobilières, afin qu'elles soient des relais auprès des vendeurs ou de futurs acquéreurs.

Les OAP (orientation d'aménagement et de programmation) établies dans le respect des orientations générales du PADD identifieront des zones d'intervention prioritaire pour anticiper dès à présent les prochains accompagnements techniques. Les propriétaires – bailleurs pourront prétendre à des aides pour le financement de leur travaux et la mise en vente de leur bien.

Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs pourraient prétendre à des aides pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU mise en place par la collectivité.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Un tel travail permettra d'éviter la démolition de bâtiments devenus vétustes ou inadaptés aux attentes contemporaines.
- ✓ Les techniques traditionnelles de construction, qui utilisent très souvent des matériaux et savoir-faire locaux seront privilégiées.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 6.2 : Structurer, qualifier et renforcer l'offre d'hébergement.

Fiche 7.2 : Elaborer une charte des bonnes pratiques architecturales et référencer les artisans de l'écoconstruction et de la construction traditionnelle.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 8 : Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.



FICHE ACTION 7.5



AXE STRATÉGIQUE 7

Améliorer le cadre de vie et favoriser l'installation de nouveaux habitants

INTITULÉ DE L'ACTION

Requalifier les friches en résidence d'artistes et lieux de diffusion culturelle – Friche Bernadou

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Villeneuve d'Olmes, Friche Bernadou

PUBLICS CIBLÉS

Habitants et visiteurs du Pays d'Olmes

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

PARTENAIRES TECHNIQUES

Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
Artistes
Agents du Musée de Montségur
Agents du Musée du textile et du peigne en corne
Centres d'art (exemple : Caza d'oro au Mas d'Azil, centre international d'art contemporain depuis 2003)

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares

DÉTAILS DES DÉPENSES

Étude de faisabilité (musée hors les murs) : 221 412 € HT
Travaux de requalification : suite à l'étude

PARTENAIRES FINANCEURS

Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
Département Ariège (DAME / DCSEP)
État (DRAC)
Europe (POI FEDER)

CALENDRIER

2020/2022 : Étude de faisabilité
2023/2025 : Travaux

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Fréquentation des expositions et/ou des spectacles
Durée d'occupation du lieu,
Nombre de partenariats tissés



Friche Bernadou, Villeneuve d'Olmes, Sources Google Map



Spectacle « Les Bains de la Turasse » à Roquefort-les-cascades, Août 2019



Œuvre de l'artiste graffeur Airp Tagman dans l'ancienne manufacture royale de Montleou (11170)



Spectacle Tu viens ! À Roquefort-les-cascades, Juin 2019

CONTEXTE

Les actions culturelles sur le territoire du Pays d'Olmes sont nombreuses mais sont souvent méconnues et peu connectées entre elles. Le territoire compte des friches industrielles inexploitées qui disposent d'une surface remarquable pour accueillir tous types d'événements culturels. Aujourd'hui, ces bâtiments transmettent une image négative aux visiteurs et aux habitants, du fait de leur abandon prolongé.

L'urbanisme « transitoire », émerge dans de nombreux territoires urbains. Cette pratique consiste à occuper des lieux publics ou privés de manière passagère en vue d'un projet d'aménagement futur. Bien que cela ne soit pas le cas dans le pays d'Olmes, cette pratique se développe dans les territoires en manque de foncier.

Le Pays d'art et d'histoire réalise actuellement un inventaire de l'histoire industrielle du territoire, de ses activités, de son architecture et des friches du territoire en vue d'un programme de valorisation. Le projet mené en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes consiste à proposer une nouvelle variante du Musée du Textile que l'on pourrait retrouver en extérieur dans plusieurs villages qui ont été acteurs dans le développement de l'industrie textile (Lavelanet, Montferrier, Villeneuve d'Olmes, Laroque d'Olmes).

OBJECTIFS

- ✓ Mobiliser et valoriser les bâtiments vides du territoire.
- ✓ Redynamiser le Pays d'Olmes en étoffant sa programmation culturelle.
- ✓ Développer de nouveaux partenariats.
- ✓ Etendre le Musée du textile hors les murs.

DESCRIPTION

En s'appuyant sur le recensement effectué par le service économie de la Communauté de Communes et le PAH, la friche Bernadou est apparue comme la plus propice pour accueillir l'occupation temporaire ou permanente d'événements culturels.

Cette friche dont le plan est présenté ci-contre, est située à Villeneuve d'Olmes, village en périphérie du Grand Site. Elle pourrait se convertir en un lieu culturel d'expérimentation.

Le comité culturel, grâce à son réseau de partenaires (locaux et régionaux) recensera les activités culturelles potentiellement délocalisables à Villeneuve d'Olmes et étudiera les financements possibles pour un tel projet.

Une programmation culturelle sur plusieurs années, visant à

revitaliser les friches à tour de rôle permettra d'enclencher une nouvelle dynamique culturelle pour le territoire. Cette action sera coordonnée par le Comité Culturel chargé de structurer et coordonner l'offre du territoire. Un appel à candidature pour la réalisation de résidences sera lancé. La sélection des candidats sera opérée par le Comité Culturel.

Les artistes, associations et institutions locales seront parties prenantes dans la programmation.

Une étude de faisabilité menée sur la friche Bernadou permettra d'étudier le potentiel de requalification de cette dernière. Cette étude pilotée par le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares permettra aussi de réfléchir à l'organisation d'expositions hors les murs des collections permanentes du Musée du textile et du peigne en corne.

La diversité et la richesse des associations locales à vocation culturelle permettrait rapidement d'enclencher de nouveaux partenariats. Par exemple, une collaboration avec l'association Art'Choum qui accueille chaque année en moyenne 12 000 visiteurs à l'occasion du « jardin extraordinaire » de Lieurac, pourrait être envisagée.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Un tel travail permettra d'éviter la démolition de bâtiments qui disposent encore d'un réel potentiel de reconversion.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.2 : Structurer et coordonner le développement culturel du territoire.

Fiche 5.3 : Structurer et coordonner un pôle éducatif autour des enjeux des milieux montagnards.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 9 : Construire une stratégie culturelle de territoire qui rayonne au-delà du Grand Site de Montségur.

AXE 8

Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet



8.1 Créer et animer le réseau des artisans



8.2 Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée de Montségur / Projet Montségur



8.3 Engager une réflexion autour de la création d'une marque identitaire pour le Grand Site



8.4 Diagnostiquer et sécuriser le monument historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial

FICHE ACTION 8.1



AXE STRATÉGIQUE 8

Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer et animer un réseau des artisans

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes

PUBLICS CIBLÉS

Artisans d'art

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADEPFO
CMA (Dispositif Coop'art)

STRUCTURES PILOTES

CMA de l'Ariège Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Formation ADEPFO : 15 000 € HT
Valorisation et communication : 15 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Formation ADEPFO (FSE / Région Occitanie / FNADT Massif)
Région Occitanie (Pass Métiers d'art Occitanie)
Etat (FNADT Massif / ADM)
CMA de l'Ariège

CALENDRIER

Janvier 2020 : 1^{ère} réunion avec les artisans pour présenter le projet et constituer un collectif
Printemps 2020 : Accompagnement par la formation ADEPFO

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nombre de nouveaux partenariats entre artisans et activités liées au tourisme (hébergement, restauration...)
Fréquentation et des ateliers d'artisans et évolution des ventes



Artisans Silicorne Vallée, Bélesta



Métier à tisser Musée du Textile et du peigne en corne, Lavelanet



Atelier des Saules, Bélesta

CONTEXTE

Les artisans locaux sont nombreux sur le périmètre de l'Opération Grand Site (OGS) et plus largement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. 12 d'entre eux sont déjà regroupés au sein de l'association « Autour de Fontestorbes ».

Aujourd'hui, cette initiative représente un bel exemple de promotion de l'artisanat d'art. A l'occasion du programme d'animations « Sensations Été » les artisans d'art du territoire ont accueilli plus de 2 600 visiteurs.

OBJECTIFS

- ✓ Valoriser les savoir-faire locaux.
- ✓ Encourager et faire fonctionner l'économie locale en incitant les partenariats entre artisans et prestataires touristiques.
- ✓ Faire perdurer le Pays d'Olmes comme le lieu de référence des artisans de la corne (peignes/accessoires) et du textile.
- ✓ Exporter l'artisanat du Pays d'Olmes à l'extérieur des frontières.

DESCRIPTION

Cette action consistera à :

- Recenser et rassembler les artisans locaux du Pays d'Olmes ;
- Réaliser une réunion de sensibilisation pour présenter la démarche ;
- Coconstruire des outils de valorisation du réseau des artisans.

Le réseau des artisans, appuyé par la CMA et une formation ADEPFO pourrait atteindre les actions suivantes :

- créer un guide des artisans d'art ;
- organiser des expositions/vitrines éphémères dans les commerces et locaux ;
- créer un label dédié aux artisans du territoire permettant de mieux les identifier, de les valoriser et de les faire connaître ;
- proposer un parcours touristique pour découvrir les artisans à l'échelle du Pays d'Olmes ;
- mettre en place un temps fort autour de l'artisanat et l'art en Pays d'Olmes : marchés d'artisans, marché de Noël, marché nocturne, colloque spécialisé sur la corne ;
- créer des partenariats avec les restaurateurs et hébergeurs pour faire connaître les artisans et commercialiser leurs créations.

La CMA, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes pourra également proposer des accompagnements pour :

- La mise aux normes de leur atelier ,
- La structuration de leur offre ;

- La communication ;
- La recherche de financement ;
- L'organisation d'événements ponctuels chez l'artisan.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ En favorisant la vente locale et les partenariats entre structures, les déplacements et transports de marchandises sont minimisés.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 5.7 : Diversifier l'offre par la création d'événements respectueux des valeurs du Grand Site.

Fiche 8.2 : Créer une vitrine / boutique des productions artisanales au sein du futur musée / Projet Montségur

Fiche 8.3 : Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 10 : Décloisonner les activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.



FICHE ACTION 8.2



AXE STRATÉGIQUE 8

Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Créer une vitrine / boutique des productions artisanales au sein du futur musée / Projet Montségur

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes

PUBLICS CIBLÉS

Artisans d'art

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ADEPFO
CMA de l'Ariège

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
CMA de l'Ariège

DÉTAILS DES DÉPENSES

Coût compris dans l'action précédente 8.1

PARTENAIRES FINANCEURS

Partenaires identiques à la fiche action 8.1

CALENDRIER

Cette action sera menée de manière concomitante avec l'action précédente.

Janvier 2020: 1^{ère} réunion avec les artisans pour présenter le projet et constituer un collectif
1^{er} semestre 2020 : Accompagnement par la formation

2022 : Inauguration du musée Montségur et de la boutique

INDICATEURS DE RÉUSSITE

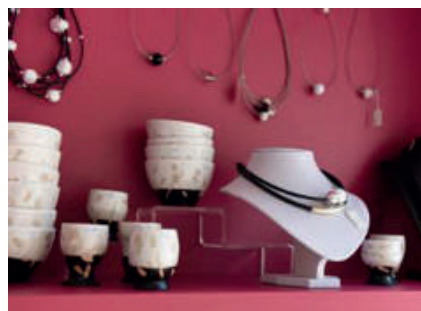
Suivi de la fréquentation des ateliers d'artisans
Satisfaction des visiteurs



Produits estampillés « Grand Site »



Boutique café du Grand Site de Solutré



Bijoux vendus sur le Grand Site de Solutré



Visite d'un artisan coutelier à Laguirole

CONTEXTE

La boutique de l'actuel musée de Montségur propose principalement des ouvrages relatant l'histoire cathare. Selon les chiffres de 2016, elle rapporte 20 000 € par an soit 9% du chiffre d'affaire du musée. Le panier moyen des visiteurs reste faible : les excursionnistes dépensent 8 € par jour et par personne. Les touristes, quant à eux, dépensent 10 € par jour et par personne.

La création du nouveau musée, en lieu et place de l'ancienne école de Montségur accueillera dans le hall d'accueil un espace boutique qui présentera une véritable vitrine des productions artisanales locales.

OBJECTIFS

- ✓ Proposer des produits qui valorisent une activité historique et artisanale reflétant le territoire et ses valeurs.
- ✓ Sensibiliser les « visiteurs-acheteurs » à leur contribution.
- ✓ Apporter des ressources financières complémentaires.

DESCRIPTION

La constitution d'un groupe de travail composé des artisans, des partenaires techniques et du gestionnaire de la boutique permettra :

- de définir une méthodologie de travail calquée sur l'ouverture du musée ;
- de réaliser un inventaire et une analyse de l'offre de produits disponibles sur le territoire ;
- d'élaborer un cahier des charges décrivant les critères de sélection des produits, pouvant être vendus dans la boutique ;
- de suivre un accompagnement par la formation développement en partenariat avec l'ADEPFO (association développement des Pyrénées par la formation) pour déterminer le fonctionnement de la boutique, les clauses réglementaires (charte) et tester les produits dans l'actuelle boutique.

Une personne se chargera de la gestion des relations avec les artisans et les fournisseurs. Elle pourra participer à des salons et colloques pour promouvoir les produits artisanaux du territoire en envisager de les exporter.

Une fois les produits sélectionnés en accord avec le programme architectural et le programme scientifique et culturel du projet Montségur 2020, le personnel devra avoir une vraie connaissance des artisans pour être en mesure d'en faire une promotion fidèle. Des éducteurs seront réalisés afin que les agents d'accueil du musée et des office de tourisme puissent s'approprier au mieux le métier des artisans d'art.

Un produit « signature » du territoire sera mis en place avec tous les artisans membre du réseau, en prenant exemple sur l'initiative menée par le Grand Site des Gorges de l'Hérault, avec la création du parfum Arauris, parfum d'une vallée de légende.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Vente de produits artisanaux fabriqués localement plutôt que des produits importés.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 8.1 : Créer et animer un réseau des artisans.

Fiche 8.3 : Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 10 : Décloisonner les activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.



FICHE ACTION 8.3



AXE STRATÉGIQUE 8

Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Engager une réflexion autour de la création de la marque identitaire du Grand Site

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes

PUBLICS CIBLÉS

Artisans
Producteurs

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambres consulaires : CA, CCI, CMA
ADEPFO

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Formation ADEPFO : 20 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Formation ADEPFO (FSE / Région Occitanie / FNADT Massif)

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Evolution du nombre d'adhérents à la marque
Evolution du nombre et de la diversité des produits labellisés
Augmentation du nombre de visiteurs dans les ateliers
Evolution du panier moyen à la boutique du Musée, chez les artisans (ateliers) et chez les producteurs (vente directe)



Charcuterie de Montségur



Le pain de Montségur



Tissages Cathares, Villeneuve d'Olmes



Etape de fabrication des peignes en corne à l'Aiguillon

CONTEXTE

Le périmètre de l'OGS de Montségur est composé de sept communes. Dans ce territoire authentique sont installées des activités artisanales qui méritent d'être valorisées auprès du grand public.

En 2015, l'Insee comptabilisait 32 établissements agricoles sur les Communes de Comus, Bélesta, Benaix, Fougax-et-Barrineuf, Montferrier, Montségur et Prades. Toutes ces professions, qu'elles soient agricoles et/ou artisanales peuvent faire l'objet d'une démarche de valorisation visant à les rendre plus visibles.

OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir le territoire en conformité avec les valeurs du Grand Site.
- ✓ Décloisonner les activités et créer du lien entre les filières agricoles et artisanales.
- ✓ Valoriser et récompenser les produits de qualité, artisanaux et de proximité.
- ✓ Faire connaître à un plus large public les artisans et les producteurs locaux.
- ✓ Attirer de nouveaux visiteurs et de nouveaux professionnels.

DESCRIPTION

Il conviendra dans un premier temps de réaliser une étude visant à vérifier la pertinence de créer une marque identitaire autour du Grand Site en s'inspirant des marques existantes à proximité (exemple Marque PNR Pyrénées Ariégeoises).

Si cette étude comparative vérifie la pertinence de créer une marque à l'échelle du Grand Site, il conviendra de réaliser un inventaire précis de toutes les activités existantes (artisanales et agricoles) à l'échelle du territoire. La reconnaissance par la marque OGS pourra être étendue au-delà du périmètre.

Un cahier des charges viendra préciser les critères de sélection des produits éligibles. Ce dernier sera élaboré en partenariat avec la CMA et l'ADEPFO qui accompagneront l'action tout au long de sa réalisation.

Une image de marque (identité visuelle, logo) en adéquation avec les valeurs du territoire et des artisans / producteurs sera créée. Le positionnement marketing sera lui aussi étudié.

La marque OGS sera complémentaire à la démarche de valorisation des circuits courts (Producteurs en Pyrénées Cathares).

Il conviendra d'étudier les synergies et passerelles possibles avec la marque « Pays Cathare » créée en 1992 à l'initiative du département de l'Aude.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Valorisation des productions locales.
- ✓ Evolution des habitudes de consommation.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 8.1 : Créer et animer le réseau des artisans.
Fiche 8.2 : Créer une vitrine/boutique des productions artisanales au sein du futur musée / Projet Montségur

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 10 : Décloisonner activités agricoles, artisanales et industrielles afin de dynamiser le potentiel local et favoriser la mise en réseau.



FICHE ACTION 8.4



AXE STRATÉGIQUE 8

Préserver et valoriser les savoir-faire du Grand Site en projet

INTITULÉ DE L'ACTION

Diagnostiquer et sécuriser le Monument Historique dans le cadre de l'inscription du bien en série au patrimoine mondial

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Montségur, château

PUBLICS CIBLÉS

Habitants
Visiteurs du château

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Etude préalable : Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO

Travaux : Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ABF – UDAP
Département Aude
DCSEP - Département Ariège
Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO
DCP - Région Occitanie
DRAC - Etat

STRUCTURES PILOTES

Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO
Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Etude pour la définition du plan de gestion : 350 000 € HT
Travaux de cristallisation et de valorisation du monument
Historique : 500 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Association Mission Patrimoine Mondial UNESCO
Département Aude
Département Ariège (DDTET / DCSEP)
Région Occitanie (DCP / DTT - GSO)
Etat (DRAC)
Fondation du Patrimoine

CALENDRIER

Etude intégrée à la définition du plan de gestion : 2019/2022
Réalisation des travaux : 2023/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mise en place de mesures de protection et de revalorisation du château



Visite guidée dans l'enceinte du château, août 2017



Château de Montségur

CONTEXTE

Bien que la commune de Montségur réalise régulièrement des travaux d'entretien du château, il est apparu lors d'une réunion de travail avec le service des Monuments Historiques de la DRAC Occitanie, qu'il était nécessaire de réaliser un diagnostic de l'état sanitaire du Monument. Ce diagnostic permettra d'identifier les travaux prioritaires à y réaliser et le calendrier d'intervention.

Le diagnostic du Monument Historique est l'un des prérequis de la candidature au patrimoine mondial de la « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de Montagnes ». Actuellement, l'association Mission Patrimoine Mondial réalise le recrutement du bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le plan de gestion de la candidature.

OBJECTIFS

- ✓ Protéger, sécuriser et valoriser le château de Montségur ;
- ✓ Avoir une vision globale de l'état sanitaire du monument ;
- ✓ Identifier les phases de travaux et les urgences ;
- ✓ Elaborer un diagnostic du Monument Historique grâce à la démarche UNESCO.

DESCRIPTION

1/ Le diagnostic préalable.

L'étude veillera à dresser un état des lieux de la situation sanitaire du monument historique (château et vestiges retrouvés sur le Pog, classés respectivement en 1875 et 1989) pour définir un plan de gestion.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la candidature UNESCO portée par le département de l'Aude qui pilote depuis 2012 l'ambition collective de soumettre un dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO intitulé : « La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». Le site de Montségur fait partie du bien en série composé au total de huit châteaux.

Cette candidature vise à protéger et conserver ce patrimoine matériel et immatériel, et à en maîtriser les flux de fréquentation touristique, en vue d'un rayonnement à l'international.

En avril 2017, le Ministère de la Culture a inscrit ce dossier sur la Liste indicative nationale. Une fois cette première étape validée, fondée sur un argumentaire scientifique justifiant la Valeur Universelle Exceptionnelle, les déclarations d'intégrité et d'authenticité et l'analyse comparative internationale du bien en série proposé, les travaux du comité scientifique se poursuivent pour élaborer le plan de gestion qui fera l'objet d'une présentation au Comité du Patrimoine Mondial. Le travail inclut la définition des zones tampon, la protection, la conservation et la valorisation du bien en série.

Afin de favoriser la gouvernance partagée autour de l'élaboration du plan de gestion, le Département de l'Aude a créé l'association Mission Patrimoine Mondial. Elle rassemble notamment les propriétaires des monuments concernés par la candidature, les collectivités territoriales et EPCI des territoires les deux départements (Ariège, Aude). En effet, chaque site inscrit sur la Liste indicative ne l'est pas à titre individuel mais comme la composante solidaire du bien en série. Le principe de solidarité collective, l'excellence du projet de gestion ainsi que la mobilisation des acteurs locaux et des

habitants autour de la candidature constituent le fondement de l'action de l'association.

2/ Sécuriser, cristalliser et valoriser le château.

Après la réalisation de l'état sanitaire du Monument Historique, un détail des travaux viendra compléter le phasage des priorités.

Les travaux identifiés de sécurisation et de valorisation au niveau du château concerneront :

- La passerelle d'entrée au château ;
- La structure d'accès au donjon ;
- L'escalier d'accès au mur-bouclier et l'escalier d'angle du donjon ;
- La cristallisation des murailles.

Sur le sentier d'accès au château les travaux viendront assurer :

- La reprise de certaines marches ;
- L'installation de bancs ;
- La création de plusieurs haltes sécurisées permettant aux guides une visite facilitée et adaptée à la compréhension du paysage ;
- La sécurisation du parcours de visite autour du château.

3/ L'animation : Faire vivre et connaître la candidature.

La candidature UNESCO rassemble un nombre croissant d'ambassadeurs qui supportent le projet. Le bureau d'études chargé de l'animation de la démarche veillera à sensibiliser le jeune public à la démarche et à en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Meilleure intégration du Monument Historique dans son environnement

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 6.4 : Mettre en cohérence avec les enjeux du site, les démarches de reconnaissance départementale, régionale, nationale et internationale.

TYPLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en oeuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 8 : Inciter à l'accueil et l'installation de nouveaux habitants sur le territoire, en prenant soin de préserver les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du Grand Site.



Vue sur le Pog de Montségur depuis la croix de Morenci

VOLET TRANSVERSAL

AXE TRANSVERSAL - Gouvernance du projet OGS

5.1 Ingénierie et coordination

5.2 Gouvernance politique

FICHE ACTION 9.1



VOLET TRANSVERSAL

Gouvernance du projet OGS
INTITULÉ DE L'ACTION
Ingénierie et coordination

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Agents de la collectivité
Partenaires institutionnels

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

ANA-CEN09 / RNR Massif du Saint-Barthélemy
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares
ADT Ariège
Communes du périmètre OGS
CAUE de l'Ariège
Association Mission Patrimoine Mondial

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

DÉTAILS DES DÉPENSES

Postes en charge de la mise en œuvre du programme OGS au sein de la collectivité (Pôle Projets) :

1 ETP : coordination et animation du programme d'actions 0,75 ETP : stratégie territoriale, tourisme et agriculture

1 ETP : Charte forestière et gestion Natura 2000
Total : 390 000 € HT

PARTENAIRES FINANCEURS

Etat (FNADT / DRAAF)
Europe (Programme LEADER « Montagnes Ariégeoises »)

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mise en œuvre des actions



Atelier sur la triche industrielle de la SAB - Séminaire OGS du 5 décembre 2018



Restitution des ateliers du séminaire OGS du 5 décembre 2018



Réunion de travail à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes sur le volet touristique



Comité de pilotage de l'Opération Grand Site - 20 novembre 2019

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes dispose d'un pôle projets composé de six agents aux compétences pluridisciplinaires :

- 1 agent responsable coordinateur du pôle projets et chef de projets développement territorial,
- 1 agent chargé de projet des activités touristiques,
- 1 agent chargé du volet agricole pour le renforcement des filières agricoles,
- 1 agent chargé de la coordination de l'OGS Montségur,
- 1 agent chargé du volet scientifique et culturel,
- 2 agents d'accueil à l'office de tourisme.

Ce pôle projets exerce la compétence tourisme de la Collectivité en assurant la gestion de l'office de tourisme de Lavelanet.

OBJECTIFS

- ✓ Partager la mise en œuvre de Projet OGS selon les compétences des partenaires institutionnels.
- ✓ Assurer le suivi et l'opérationnalité du programme d'actions de l'OGS.

DESCRIPTION

Niveau 1 : Groupe de travail restreint

Les agents du pôle projets de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes assure le suivi local de l'Opération Grand Site.

Les agents du pôle projet consacrent sur le temps de travail la répartition suivante :

- ¼ temps pour l'agent responsable coordinateur du pôle projets et chef de projets développement territorial,
- ¼ temps pour l'agent chargé de projet des activités touristiques,
- ¼ temps pour l'agent chargé du volet agricole pour le renforcement des filières agricoles,
- 1 etp pour l'agent chargé de la coordination de l'OGS Montségur.

Niveau 2 : Groupe de travail partenaires

La collectivité du Pays d'Olmes a fait le choix d'impliquer ses partenaires institutionnels pour l'élaboration du Projet OGS. Ce groupe sera maintenu tout au long de l'OGS pour assurer une gouvernance transversale du projet OGS. Il se réunit pour la mise en œuvre des actions. Parmi les partenaires le plus souvent consultés nous retrouvons :

- Services de l'Etat : DDT de l'Ariège, DREAL Occitanie, UDAP
- Conseil Départemental de l'Ariège,
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA),
- Syndicat de Bassin du Grand Hers, (SBGH),
- Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées, (ADT),
- CAUE de l'Ariège,
- Association des Naturalistes de l'Ariège, Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA-CEN 09),

- Chambres des Commerces et d'Industrie de l'Ariège,
- Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Ariège,
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
- Pays d'Art et d'histoire des Pyrénées Cathares.

Pour la mise en œuvre du programme OGS, le groupe de travail restreint sera appuyé pour la mise en œuvre de deux actions jugées prioritaires :

- Fiche 2.2 : Elaborer et mettre en œuvre une Charte Forestière Territoriale ; nécessité de recruter un 1/2 etp/an,
- Fiche 3.4 : Etudier l'opportunité de la gestion du site « Natura 2000 : Gorges de la Frau et Bélesta » ; nécessité de recruter un 1/2 etp/an.

Cette ingénierie interne, sera ponctuellement appuyée par des bureaux d'études pour la mise en œuvre du projet OGS. Par exemple un bureau d'études pourra intervenir pour la définition et la mise en œuvre du plan de Paysage.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Mise en œuvre du projet OGS orienté sur la préservation des paysages et la gestion respectueuse et équilibrée du Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 9.2 : Gouvernance Politique.

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 13 : Mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.

FICHE ACTION 9.2



VOLET TRANSVERSAL

Gouvernance du projet OGS
INTITULÉ DE L'ACTION
 Gouvernance Politique

COMMUNES ET SITES CONCERNÉS

Ensemble des communes de l'intercommunalité

PUBLICS CIBLÉS

Acteurs du territoire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Pays d'Olmes

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité technique de l'OGS

STRUCTURES PILOTES

Communauté de Communes du Pays d'Olmes
 Comité de pilotage
 Comité consultatif

DÉTAILS DES DÉPENSES

-

PARTENAIRES FINANCEURS

-

CALENDRIER

2020/2025

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Mise en œuvre des actions



Séminaire OGS du 5 décembre 2018



Comité de Pilotage du 02 juillet 2018



Séminaire OGS du 5 décembre 2018



Eductour du périmètre, 26 octobre 2018

CONTEXTE

Depuis le lancement de l'Opération Grand Site de Montségur, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, structure gestionnaire de l'Opération Grand Site de Montségur, a joué le rôle pivot pour la coordination du projet. Elle a choisi de mettre en place différentes instances de travail pour assurer le suivi et le bon déroulement de la démarche OGS :

- Le Conseil communautaire (instance décisionnelle), qui s'appuie sur un conseil préparatoire,
- Le Comité de pilotage,
- Le Comité consultatif.

OBJECTIFS

- ✓ Impliquer les partenaires institutionnels dans le projet OGS.
- ✓ Assurer le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions.

DESCRIPTION

Un nombre important d'acteurs est associé à la démarche depuis la première phase de diagnostic. Les techniciens des structures partenaires se sont réunis lors des Comités techniques qui ont pour vocation de vérifier la faisabilité du projet et des actions qui seront présentées en Comités de pilotage pour validation. Les élus et techniciens se sont réunis lors des Comités de pilotage (COPIL) présidés par la Préfète de l'Ariège et le Président de la collectivité. Les COPIL avait jusqu'à présent pour rôle de valider les grandes étapes de l'OGS (diagnostic, périmètre, programme d'actions). Aujourd'hui il assurera la mise en œuvre du programme d'actions. Les trois derniers Comité de pilotage ont été élargis au Comité consultatif de l'OGS qui regroupe les représentants des associations locales et de la population des communes impliquées dans le projet OGS.

Composition du Comité de pilotage : Co-Présidence de Mme la Préfète de l'Ariège et du Président de l'intercommunalité

- Services de l'Etat : Préfecture et Sous-Préfecture, DDT de l'Ariège, DREAL Occitanie, DRAC Occitanie, UDAP
- Commissariat à l'Aménagement du Massif des Pyrénées,
- Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Conseil Départemental de l'Ariège,
- Conseil Départemental de l'Aude,
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09),
- Enedis,
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA),
- Syndicat de Bassin du Grand Hers, (SBGH),
- Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées, (ADT),
- CAUE de l'Ariège,
- Association des Naturalistes de l'Ariège, Conservatoire d'Espaces Naturels (ANA - CEN 09),
- Chambres des Commerces et d'Industrie de l'Ariège,
- Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Ariège,
- Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
- Communauté de Communes du Pays d'Olmes,
- Association Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO),

- Association Tourisme Culture Patrimoine en Pyrénées Cathares
- Les Mairies de Montségur, Bénaix, Montferrier, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Comus.

Composition du Comité consultatif dont le Président est le préhistorien Jean Clottes

- Deux représentants de la population pour chaque commune de Montségur, Bénaix, Montferrier, Fougax-et-Barrineuf, Bélesta, Comus, soit 12 personnes,
- Le Cercle Occitan Pays d'Olmes-Montségur,
- L'Association des gîtes de France Ariège,
- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- La Fédération Pastorale de l'Ariège,
- Convergence Occitane,
- Occitania Libertat,
- Comité Ecologique Ariègeois,
- Société du souvenir et des études cathares,
- Groupe de Recherches Archéologiques de Montségur et des Environs, GRAME,
- Société Imerys, Talc de Luzenac,
- Syndicat des propriétaires forestiers,
- Office National des forêts,
- Groupement forestier de l'Arenest,
- Groupement forestier de Montségur,
- Comité scientifique du projet « Montségur 2020 ».

IMPACT ENVIRONNEMENTAL & PAYSAGER

- ✓ Mise en œuvre du projet OGS orienté sur la préservation des paysages et la gestion respectueuse et équilibrée du Grand Site.

DÉMARCHES TERRITORIALES ASSOCIÉES



FICHES ASSOCIÉES

Fiche 9.1 : Ingénierie et coordination

TYPOLOGIE DES ACTIONS

- Action engagée et à poursuivre dans l'objectif du label.
- Action à mettre en œuvre pour l'obtention du label.
- Action nécessitant des études préalables et complémentaires.

ENJEUX EXPRIMÉS

Enjeu 13 : Mettre en place une gouvernance du projet qui puisse coordonner et animer l'ensemble des dynamiques des acteurs et les stratégies partenariales existantes.



Château de Montségur



Naturellement
Days d'Olmes
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

Grand Site de Montségur
Communauté de Communes du Pays d'Olmes
Hôtel d'entreprises – Pôle Projets
1 chemin de la Coume - 09300 Lavelanet
Tél : 05 34 09 33 80
www.paysdolmes.org